

arte Déclaration
de Performance
Extra-Financière

ARTE France 2022

Sommaire

Préambule	3
Modèle d'affaires	4
Les principales activités par entité :	4
Le modèle économique :	5
Organisation et gouvernance :	5
Positionnement dans la filière :	6
Les perspectives d'avenir :	6
Principaux enjeux et risques	7
Enjeux liés aux conséquences sociétales de l'activité :	9
Enjeux liés aux conséquences sociales de l'activité :	11
Enjeux liés aux conséquences environnementales de l'activité :	12
Politiques menées et résultats	13
I. Les conséquences sociétales de l'activité	13
I.1 Diversité dans les programmes	13
I.2 Assurer l'accessibilité des programmes et des offres à tous	15
I.3 Respect des règles éthiques et déontologiques	18
I.4 Risque de sécurité des données, du système d'informations et des réseaux sociaux	19
II. Les conséquences sociales de l'activité	20
II.1 Egalité entre les femmes et les hommes	21
II.2 Diversité de la société et comportements responsables dans l'entreprise	22
II.3 Favoriser la qualité et le bien-être au travail	24
II.4 Moderniser l'entreprise	25
III. Les conséquences environnementales de l'activité	26
III.1 Enjeux climatiques et environnementaux dans les programmes	26
III.2 Diminuer la consommation de ressources	27
III.3 Améliorer la gestion des déchets, favoriser la biodiversité et la restauration durable	30
III.4 Prendre en compte les impacts environnementaux liés au numérique et à la production audiovisuelle	31
Note Méthodologique	33
Tableaux de concordance de la Déclaration de Performance Extra-Financière 2022	37

Préambule

L'affirmation du caractère responsable et innovant de l'entreprise est un élément fort du Contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2020-2022 d'ARTE France. Le Projet de Groupe 2021-2024 de la Chaîne ARTE, validé en Assemblée générale en juin 2021, entérine cette stratégie en consacrant un de ses 5 axes stratégiques à la responsabilité sociétale des entreprises avec l'ambition d'être un groupe exemplaire en matière de parité, de diversité et plus généralement de RSE.

Dédiée à la culture, ARTE défend les valeurs humanistes européennes, elle fait preuve d'ouverture, de tolérance et de responsabilité. La chaîne a des devoirs particuliers en tant que média public, culturel et européen. Un lien de confiance la relie au public et elle peut s'appuyer sur des résultats tangibles obtenus ces dernières années pour porter haut et fort ses idéaux fondateurs.

Elle est régulièrement classée parmi les médias bénéficiant d'une image très positive en France et en Allemagne et s'engage sur des thématiques chères aux citoyens européens : la prise en compte du changement climatique et le développement durable ; la lutte contre les inégalités, qu'elles soient sociales, culturelles, économiques, géographiques, liées au genre ou au handicap ; l'éthique morale et citoyenne ou encore la transparence dans l'utilisation des données personnelles.

ARTE mène depuis plusieurs années une politique volontariste pour s'inspirer des valeurs promues dans ses programmes dans ses modes de fonctionnement et ses liens avec les professionnels et le public. Ces sujets font l'objet d'une attention particulière des équipes pour conforter les actions déjà entreprises et mettre en œuvre de nouvelles mesures afin de consolider une stratégie RSE irrigant l'ensemble des activités, que ce soit devant ou derrière l'écran.

Modèle d'affaires

Les principales activités par entité

I - Unité économique et sociale (UES) ARTE France :

ARTE France est chargée de concevoir et de fournir les programmes et les moyens nécessaires à l'exercice des missions du Groupement Européen d'Intérêt Economique ARTE (ARTE G.E.I.E.) issu du traité du 2 octobre 1990 instituant une chaîne culturelle européenne, en tenant compte du caractère international et plus particulièrement européen de son public. Elle apporte 40% des programmes de la chaîne et son siège social est à Issy-les-Moulineaux. Elle a trois filiales ou sous-filiales (ARTE France Développement, ARTE Education et ARTE France Cinéma) et finance à parité avec ARTE Deutschland le Groupement Européen d'Intérêt Economique ARTE G.E.I.E.

La filiale **ARTE France Développement** (AFD) regroupe tous les actifs commerciaux d'ARTE France autour de trois pôles d'activité : Production, Distribution de programmes à l'international et Edition (DVD, VOD Grand Public, VOD Institutionnelle). Cette filiale assure une activité de production et de prestation audiovisuelle et numérique, qui l'a conduit notamment à participer à la fabrication d'émissions pour le Groupe ARTE ainsi qu'à une activité de recouvrement des recettes nettes-parts producteur (RNPP). Elle gère une activité d'édition DVD sous la marque ARTE Editions et une activité de Vidéo à la Demande (VOD) qui regroupe plusieurs offres, notamment artevod.com pour le grand public et [Médiathèque Numérique](#), en partenariat avec UniversCiné, à destination des médiathèques, des comités d'entreprises et de leurs abonnés. Le Studio de Production dispose d'installations techniques et est basé à Vanves, alors que les pôles Distribution et Edition sont situés dans les locaux d'ARTE France à Issy-les-Moulineaux.

ARTE Education est une filiale d'ARTE France Développement. Elle a été créée en 2019, avec la Caisse des Dépôts, via la Banque des Territoires et les Investissements d'avenir, et la Fondation Daniel et Nina Carasso, afin d'accélérer le développement de l'offre [Educ'ARTE](#) porté jusqu'alors par la filiale AFD. Cette offre de vidéo à la demande dédiée aux établissements scolaires du second degré (collèges, lycées) a pour objectif de renforcer la diffusion de la connaissance et de la culture auprès des élèves. Une nouvelle offre à destination de l'enseignement supérieur, dénommée [ARTE Campus](#), a été lancée début 2021. Depuis septembre 2022, l'activité est opérée depuis les locaux d'ARTE France à Issy-les-Moulineaux.

La filiale **ARTE France Cinéma** (AFC) a pour objet la coproduction de films cinématographiques ainsi que l'acquisition des droits de préachat pour leur future diffusion sur la chaîne. Elle participe à une vingtaine de films d'auteur de cinéma chaque année. L'activité se fait depuis le site d'ARTE France à Issy-les-Moulineaux.

II - ARTE G.E.I.E. (Groupement Européen d'Intérêt Economique) :

ARTE G.E.I.E. est formé et financé à parité par les deux pôles français et allemand d'édition et de fourniture de programmes, ARTE France et ARTE Deutschland, qui sont représentés au sein des instances de décision¹.

ARTE G.E.I.E. est notamment responsable de la diffusion de la chaîne sur tous les supports linéaires et non linéaires, de la programmation des contenus sur ces différents supports, de l'apport de 20 % des programmes, dont l'information et des coproductions avec les partenaires européens, de la réalisation des versions linguistiques des contenus d'ARTE.

Afin de rendre plus lisible l'action d'ARTE G.E.I.E., et même si sa structure juridique ne le soumet pas à l'exigence d'une Déclaration de Performance Extra-Financière, chaque action du G.E.I.E. évoquée dans le présent document le sera pour l'ensemble du G.E.I.E., et pas uniquement pour la partie financée par ARTE France.

¹ Article 2.1 du Contrat de formation d'ARTE G.E.I.E. : *Le Groupement a pour objet de concevoir, réaliser et diffuser ou faire diffuser par satellite ou par tout autre moyen, et de faire distribuer, y compris par des services de médias audiovisuels à la demande, des émissions de télévision ainsi que des contenus pour des offres de services de médias audiovisuels par voie électronique ayant un caractère culturel et international au sens large, et propres à favoriser la compréhension et le rapprochement des peuples en Europe. La zone desservie est le territoire des Etats membres du Groupement, sous réserve d'accords particuliers pour d'autres pays.*

Le modèle économique

Les ressources financières d'ARTE France proviennent très majoritairement de la dotation publique. Celle-ci était de 272,95M€ HT en 2022, en baisse de -0,3 M€ par rapport à 2021. Cette baisse s'élève même à -5,3 M€ si l'on prend en compte le versement ponctuel en 2021, d'une contribution exceptionnelle de 5 M€ issue des crédits budgétaires affectés au plan « France relance », portant le total de la dotation publique à 278,3 M€.

ARTE France continue de privilégier la production et la diffusion d'œuvres de création originale européenne de cinéma, fictions, documentaires et spectacles. En 2022, les investissements programmes s'établissent ainsi à 148,8 M€ (plan de production et d'achats), en baisse par rapport à 2021 (151,3 M€) du fait de la contrainte que fait peser sur ce budget la baisse de la dotation publique.

Concernant ARTE G.E.I.E., en 2022, ses ressources proviennent indirectement à 95 % des contributions à l'audiovisuel publics perçus en France (68,2M€) et en Allemagne (68,2M€), qui font l'objet de reversements au G.E.I.E par les pôles français et allemand. S'y ajoutent 7,240M€ de recettes propres (produits de la distribution câble, cessions de droits, produits financiers, *sponsoring*).

Les 30 ans d'ARTE, célébrés tout au long de l'année 2022, ont marqué une étape symbolique pour la chaîne qui a réalisé des audiences records avec **2 milliards de vidéos vues pour son offre numérique**. Avec **2,9% de part d'audience en France**, les programmes d'ARTE ont été plébiscités tout au long de l'année et confortés par des succès critiques notables (à l'image des séries *En Thérapie*, saison 2 d'Eric Toledano et Olivier Nakache et *Le Monde de demain* de Katell Quillévéré et Hélier Cisterne, ou encore des documentaires comme *L'incroyable périple de Magellan* de François de Riberolles ou *Un monde nouveau* de Cyril Dion).

Les rendez-vous de l'information : *ARTE Journal*, *28 minutes* et *Le Dessous des cartes* qui, chaque soir, sont venus apporter analyse et éclairage géopolitique, ont également été particulièrement suivis. Fédérant plus de 21 millions d'abonnés à ses chaînes sociales, ARTE s'est imposée comme une marque média incontournable et un repère de confiance. Son offre européenne en 4 langues additionnelles de sous-titrage (espagnol, anglais, italien, polonais) a affiché elle aussi une progression remarquable de +50 % (vs 2021), avec près de 45 millions de vidéos vues mensuelles.

Organisation et gouvernance

ARTE G.E.I.E. (631 salariés permanents), dont le siège est à Strasbourg, a été créé en 1991 après la signature du traité inter-étatique relatif à la Chaîne culturelle européenne conclu le 2 octobre 1990 entre les Länder allemands et la France. Les deux membres d'ARTE G.E.I.E. sont ARTE France (siège à Issy-les-Moulineaux, 357 salariés) et ARTE Deutschland (siège à Baden-Baden).

Ces deux membres agissent à parité en tant que pôles d'édition et de fourniture de programmes. Environ 80 % d'émissions proviennent à part égales d'ARTE France et d'ARTE Deutschland. La dernière part (20 %) est fournie par ARTE G.E.I.E. et ses partenaires européens (autres chaînes publiques européennes).

ARTE G.E.I.E. a pour objectif de concevoir, réaliser et diffuser, ou faire diffuser, par satellite ou par tout autre moyen, des émissions de télévision ayant un caractère culturel et international au sens large, et propres à favoriser la compréhension et le rapprochement des peuples en Europe.

L'Assemblée Générale (AG), constituée des représentants des membres fondateurs (ARTE France et ARTE Deutschland) et des membres associés (chaînes publiques européennes), décide des grandes orientations y compris éditoriales, vote le budget et nomme le Comité de gérance (CdG) chargé de diriger la chaîne au quotidien.

Le CdG rend compte régulièrement de son action à l'Assemblée Générale. Les représentants d'ARTE France et d'ARTE Deutschland prennent part aux réunions du Comité de gérance élargi (CdG-E).

La Conférence des Programmes établit la grille des programmes approuvée par l'AG et choisit collégialement les émissions qui seront diffusées. Le Comité Consultatif des Programmes (CCP) apporte également ses conseils en matière éditoriale. Ses membres, huit Français et huit Allemands, sont des personnalités de la vie civile et culturelle de leur pays respectifs.

Le Projet de Groupe est élaboré entre les trois entités d'ARTE afin de décliner opérationnellement la stratégie de la chaîne dans un cadre pluriannuel.

Positionnement dans la filière

Les engagements directs d'ARTE France dans les programmes, investis en productions, préachats et achats de programmes destinés à alimenter tous les supports de diffusion, représentent **148,8M€ en 2022**. La grande majorité des productions d'ARTE France sont confiées à des sociétés de production extérieures. En 2022, le plan de production a permis la réalisation de 912 heures de programmes pour l'antenne et de 516 heures de programmes numériques. Ces investissements sont majoritairement consacrés aux œuvres de création française et européenne (cinéma, fiction, documentaire et spectacle) qui constituent le socle et l'ADN de la chaîne.

En 2022, ARTE G.E.I.E. a consacré 74,11 M€ au budget de programmes. Les investissements portent d'une part sur l'information, produite en interne, et d'autre part sur des programmes confiés à des sociétés de production extérieure ou qui font l'objet d'un achat (connaissance, cinéma et fiction, culture et coproductions européennes). Les versions linguistiques (13,7 M€) et les droits reversés aux auteurs (17,65 M€) représentent une part importante du budget de programmes.

Les perspectives d'avenir

Le Contrat d'objectifs et de moyens (COM) conclu entre l'Etat et ARTE France arrête les orientations stratégiques de la chaîne et détermine les moyens alloués à l'entreprise. Le COM 2020-2022 intègre 9 indicateurs de suivi, autour des axes suivants :

- Poursuivre l'excellence éditoriale et amplifier le déploiement numérique ;
- Se déployer en Europe et accroître la nature européenne de ses programmes ;
- Être une entreprise responsable et innovante.

Cette stratégie n'a pas été remise en cause, mais plutôt confortée par la crise sanitaire et sociale due à la Covid-19 apparue début 2020 et dont les conséquences sur la population générale et le secteur audiovisuel ont perduré au moins jusqu'à l'été 2022.

Fin 2022, **le COM 2020-2022 a été prolongé par un Avenant 2023-2024** dans une logique conservatoire : les axes stratégiques en vigueur ont ainsi été reconduits avec une simple actualisation, pour deux exercices supplémentaires, des cibles qui leur étaient attachées.

Tout en continuant à défendre ses valeurs d'ouverture sur le monde, d'émancipation par la culture et de responsabilités, ARTE s'adapte aux évolutions du secteur audiovisuel. Pour faire face à une concurrence plus vive et plus mondialisée, elle poursuit la mise en œuvre d'une stratégie globale en :

- Déclinant une offre singulière et inédite ;
- Proposant son offre, partout, pour tous les publics, à tout moment et sur tous les supports, linéaires et non-linéaires ;
- Faisant évoluer ses offres pour tenir compte des nouveaux usages.

Pour les trois entités d'ARTE², **le Projet de Groupe 2021-2024** porte une idée commune, une histoire commune, une conviction commune, et une ambition commune pour les années à venir. Il est articulé autour de cinq grands axes :

1. Renforcer l'offre éditoriale d'ARTE sur le linéaire et le non-linéaire ;
2. Toucher un public plus large à travers l'Europe ;
3. Asseoir et amplifier le rayonnement de la marque ARTE, label éditorial et culturel en Europe ;
4. Être un groupe exemplaire en matière de parité, de diversité et de responsabilité sociétale et environnementale ;
5. Simplifier l'existant et miser sur les synergies et l'évolution des méthodes de travail.

Ce cadre est décliné dans des Plans d'actions annuels qui font l'objet d'un suivi régulier dans les instances de direction de chaque entité, et notamment au niveau du Comité de Gérance et du Comité de Gérance élargi d'ARTE G.E.I.E.

Principaux enjeux et risques

Dans un paysage audiovisuel profondément bouleversé et dans le contexte inédit créé par les conséquences à long terme de la crise sanitaire, par le retour de la guerre en Europe et par l'urgence climatique, ARTE doit être une entreprise de média exemplaire en prise avec son époque. Sa responsabilité de chaîne de service public, écologique, éthique, ouverte sur les évolutions de la société et l'innovation est d'autant plus importante. L'absence de publicité sur son antenne lui garantit par ailleurs une indépendance précieuse à l'égard des annonceurs et des acteurs économiques.

Au-delà du seul respect de ses obligations légales, ARTE, en tant que média de service public, a pour ambition d'agir en entreprise responsable vis-à-vis de ses collaborateurs mais également vis-à-vis de ses partenaires et de toutes ses parties prenantes internes et externes. Selon les mots de son Président, « ARTE se veut être un tiers de confiance dans un monde de défiance ». Pour les équipes d'ARTE, poursuivre ce dessein est la promesse d'un engagement constant au service des valeurs fondatrices de la chaîne, notamment pour ce qui concerne les impacts sociétaux, sociaux et environnementaux de son activité. Cet engagement doit s'incarner dans les programmes mais aussi dans les modes de fonctionnement et de gestion de l'entreprise.

L'ambition d'être un groupe exemplaire en matière de parité, de diversité et de responsabilité sociétale et environnementale est partagée au sein des trois entités du Groupe (ARTE France, ARTE Deutschland et ARTE G.E.I.E.) et **les enjeux RSE font désormais partie des cinq axes stratégiques du Projet de Groupe de la chaîne ARTE pour la période 2021-2024**. Dans le détail, l'axe **4 du Projet de Groupe 2021-2024 : Être un groupe exemplaire en matière de parité, de diversité et de responsabilité sociétale et environnementale** s'articule autour de 3 chantiers principaux :

■ Mettre en œuvre un plan d'actions pour améliorer la parité femmes/hommes et la diversité dans les structures du groupe ARTE et dans la production des programmes ;

- Adapter la politique de recrutement aux objectifs de parité et de diversité au sein de chaque entité du groupe. Mesurer en parallèle au sein de chaque entité du groupe, la perception en interne de la représentation de la parité et, avec une méthodologie appropriée, de la diversité ;
- Mesurer la part de réalisatrices, auteures et productrices, dans les programmes diffusés et dans les nouvelles productions acceptées en conférence des programmes ;
- *Élargir la mesure de la présence de femmes et de la diversité devant la caméra (expertes, présentatrices, voix off, etc.). Rechercher des outils innovants (ex : Intelligence artificielle pour décomptes automatiques ou sous-titrages sourds et malentendants).*

■ Mettre en œuvre un plan d'actions pour réduire l'impact environnemental dans le fonctionnement du groupe ARTE, ainsi que dans la production des programmes ;

- Dresser le bilan carbone de chacune des trois entités du groupe. Sur cette base, fixer des objectifs ambitieux de réduction des gaz à effet de serre ;
- Mesurer et réduire l'impact environnemental des activités numériques d'ARTE, tout en améliorant la qualité de service ;
- Mesurer l'impact environnemental d'une sélection de programmes afin de déterminer des critères d'éco-responsabilité pour la production ; en parallèle faire un benchmark et échanger avec d'autres acteurs du secteur (chaînes, producteurs, fonds de soutien audiovisuels, associations...).

■ Structurer la démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale d'ARTE ;

- Intégrer systématiquement un paragraphe sur l'impact RSE dans les « projets de résolution » pour le comité de gérance et dans les décisions prises par chaque entité du groupe ;
- Sensibiliser et former tous les salariés sur les sujets de la parité/diversité et sur l'impact environnemental. Intégrer ces valeurs dans les avis de recrutement et mettre en place un guide de bonnes pratiques au niveau du groupe ;
- *Établir une charte RSE ARTE dans le cadre d'un processus participatif transversal, portant sur les thématiques parité/diversité et protection de l'environnement. Et intégrer cette charte RSE dans les contrats avec toutes les parties prenantes : producteurs, partenaires, prestataires...*

Les enjeux et risques identifiés sont donc communs à toutes les entités du Groupe. En 2022, ils ont été formalisés dans une **Cartographie des risques RSE commune à ARTE France et ARTE G.E.I.E.** Complémentaire à la cartographie des risques propre à chaque entité, la Cartographie des risques RSE se décline en quatre axes : (i.) Les risques transverses, (ii.) Les risques liés aux programmes, (iii.) Les risques liés aux collaborateurs et (vi.) Les risques liés aux conséquences environnementales de l'activité. Outil de contrôle interne, cette cartographie donne une vision globale de ses risques et de la politique menée pour y répondre. Elle permet le pilotage et l'amélioration des dispositifs de maîtrise notamment par des contrôles accrus sur les risques aux criticités les plus importantes.

I - Démarche suivie par ARTE France :

Depuis 2017, ARTE France a mis en place une **stratégie RSE** irriguant l'ensemble de ses activités et établi un **Plan d'actions RSE**.

La première étape de cette démarche a consisté à élaborer un diagnostic grâce à une large concertation avec les salariés. Une vingtaine de réunions avec l'ensemble des Directeurs et leurs services (programmes, ressources humaines, services généraux, communication, informatique, juridique, finance...) a permis d'associer plus de 200 personnes à la réflexion et de faire émerger un fort intérêt de principe. Ces échanges très riches d'interactions ont servi à répertorier les bonnes pratiques déjà en place, à envisager de possibles améliorations et à identifier collectivement les principaux enjeux de l'entreprise. Un séminaire de réflexion s'est tenu en juin 2017 et des ateliers participatifs ont permis d'échanger transversalement et de formuler des axes de travail concrets autour des thématiques qui avaient fortement émergé. Les actions menées ont permis une large écoute et une sensibilisation générale des salariés.

Quatre thématiques ont été identifiées grâce à la réflexion collective : Minimiser l'impact environnemental / Promouvoir les comportements responsables / Garder l'humain au centre du travail / Cultiver la diversité. Un **Plan d'actions RSE 2017-2021** a été mis en forme par la Direction de l'entreprise à l'été 2017 et présenté au Comité d'Entreprise à l'automne puis à l'ensemble des salariés en décembre 2017. **Depuis 2017, l'entreprise a consolidé sa stratégie en maintenant une démarche participative et collective.** Début 2021, elle a associé les collaborateurs de différents secteurs d'activité, métiers et fonctions, quels que soient les niveaux de postes, pour élaborer un plan d'action pluriannuel autour de sept thématiques (Rôle du diffuseur, Connaissance du public, Marques et marketing, Communication, Activités commerciales, Systèmes d'information, Ressources Humaines).

La réflexion qui s'est déroulée sur cinq mois a permis d'associer plus de 60 % des collaborateurs de l'UES ARTE France dans le cadre de groupes de travail, d'ateliers de recueil de proposition, de questionnaires et a permis l'élaboration des **Plans d'actions ARTE France 2021-2025 où les enjeux RSE ont été réaffirmés** et dans lesquels des engagements sur les sujets d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de diversité et d'inclusion, de lien intergénérationnel et de préservation de l'environnement ont été définis.

Entre novembre 2021 et avril 2022, ARTE France a mené les travaux auprès de ses parties prenantes (collaborateurs et CSE de l'entreprise, autorités de tutelles, syndicats de producteurs et sociétés d'auteurs, commissions culture de l'Assemblée nationale et du Sénat, Conseil de surveillance) afin de définir sa **Raison d'être**. Celle-ci a été adoptée lors de son Assemblée Générale en juin 2022 indique : « **Pôle français d'ARTE, chaîne et plateforme franco-allemande à vocation européenne née d'un Traité inter-étatique, ARTE France est au service de tous les publics, dans tous leurs usages. Indépendante, elle propose des récits et représentations du monde qui analysent les enjeux et défis auxquels nos sociétés font face, rapprochent les Européens par la culture et les réunissent autour de valeurs humanistes. Son travail étroit avec les créateurs vise à faire rayonner des œuvres françaises et européennes audacieuses et engagées. Elle privilégie la concertation, la coopération et le travail en réseau, et s'attache à agir en cohérence avec les valeurs que la chaîne promeut à l'écran, notamment celles liées à la préservation de l'environnement.** »

II - Démarche suivie par ARTE G.E.I.E.

ARTE G.E.I.E. avait coordonné **l'élaboration du Projet de Groupe 2021-2024** entre les différentes entités du Groupe ARTE, dans une approche collaborative, avec la constitution de différents groupes de travail. Le quatrième axe, parmi les cinq retenus, est intitulé « Être un groupe exemplaire en matière de parité, de diversité et de responsabilité sociale et environnementale ».

En cohérence directe avec cet exercice pluriannuel, ARTE G.E.I.E. a coordonné en 2022 l'élaboration du nouveau Plan d'actions issu de ce projet de Groupe, pour l'année 2023. La fin de l'année 2022 et le début de l'année 2023 ont également été consacrés à l'élaboration du bilan du Plan d'actions 2021-2022.

Chaque grand type de mesure qui compose ce **nouveau Plan d'actions 2023** a été décliné en une liste de projets et d'actions à mener au sein d'ARTE G.E.I.E. (#Projets pour 2023), très souvent en lien avec les autres entités du Groupe ARTE. Toujours en cohérence directe avec le Projet de Groupe, le quatrième axe de ce plan d'actions et du document #Projets pour 2023 concerne l'exemplarité en matière de parité, de diversité et de responsabilité sociale et environnementale à laquelle ARTE G.E.I.E., tout comme le reste du Groupe ARTE souhaite tendre.

Par ailleurs, ARTE GEIE. actualise tous les quatre ans environ sa **cartographie des risques**, afin de tenir compte des évolutions de l'organisation et des changements de l'environnement externe. Cette actualisation a été réalisée par l'audit interne fin 2020 et soumise au Comité de Gérance au 1^{er} semestre 2021. La cartographie permet de pondérer les risques techniques, d'approvisionnement des contenus, de dégradation de l'image, de perte de patrimoine audiovisuel, de fraude mais aussi les risques informatiques, humains, réglementaires et de sécurité. Une **nouvelle actualisation de cette cartographie des risques globale est prévue pour l'année 2023**, elle permettra d'intégrer à la cartographie globale, la **Cartographie des risques RSE qui a été réalisé conjointement par ARTE France et ARTE G.E.I.E.**

Les enjeux et les risques liés à la performance extra-financière en 2022 ont donc été identifiés sur la base du **Plan d'actions 2021-2025 d'ARTE France**, du diagnostic et des objectifs décrits dans le **COM 2020-2022 d'ARTE France**, du **Projet de groupe 2021-2024**, de la **liste #Projets pour 2023**, de la **Cartographie des risques RSE commune à ARTE France et ARTE G.E.I.E.** et du **modèle d'affaires des deux entreprises.**

Une Table de concordance entre la Cartographie des risques RSE commune à ARTE France et ARTE GEIE et les indicateurs clés de performance et indicateurs de suivi de la DPEF 2022 a été établie.

Enjeux liés aux conséquences sociétales de l'activité

ARTE incarne une voie européenne unique en son genre, qui va à l'encontre de la standardisation des programmes à l'œuvre dans l'audiovisuel. Elle propose une autre voie, qui revendique la créativité, l'ouverture au monde, et accorde une place centrale à l'imaginaire.

Le projet de « compréhension et de rapprochement entre les peuples en Europe » est au fondement même de la chaîne.

Indépendante, et au service de tous les publics, elle propose des récits et représentations du monde qui analysent les enjeux auxquels nos sociétés font face et rapprochent les Européens par la culture.

L'année 2022 a été marquée par **l'irruption de la guerre sur le continent européen** avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février, **le renforcement des enjeux climatiques dans le débat public** et la **poursuite de la pandémie mondiale** de COVID-19.

La chaîne s'est immédiatement mobilisée pour l'Ukraine et la compréhension du conflit en proposant sur l'ensemble de son offre éditoriale (antenne, arte.tv, chaînes sociales) des documentaires, des éditions spéciales de ses magazines ARTE Reportage, 28 Minutes, ARTE Journal, ARTE Regards et du Dessous des Cartes, des concerts de soutien au peuple ukrainien. Le traitement des enjeux climatiques et environnementaux est une constante, et alors que l'impact de la crise sanitaire a perduré sur les tournages et pour les sociétés de production, ARTE a su incarner **un repère et une force d'entraînement aux côtés du secteur de la production indépendante**. A travers sa filiale de coproduction ARTE France Cinéma et ses achats destinés à l'antenne, **ARTE France a continué à soutenir le cinéma d'auteur français et européen** qui reste impacté par la crise liée à la fermeture des salles de cinéma en 2020 et 2021.

L'économie de la musique, déjà en profonde mutation avant la crise, a vu de nombreux festivals annulés et la situation est restée précaire en 2022. Face à la fragmentation du marché inondé de nouveaux titres en permanence et l'impact toujours plus fort des plateformes de streaming, [ARTE Concert](#) a maintenu le rayonnement du spectacle vivant dans toute sa richesse et sa singularité et la chaîne s'est investie dans de nombreuses propositions originales, uniques et marquantes pour garder le lien entre artistes et public.

ARTE lutte contre le racisme, contre l'antisémitisme et toutes formes de rejet de la différence et de l'altérité. En tant que média, elle contribue à la diffusion des enjeux et valeurs en matière de diversité et de traitement des enjeux climatiques et environnementaux. Résolument engagée pour l'égalité femmes/hommes et dans la lutte contre les violences faites aux femmes et contre le sexisme, elle affirme cette conviction au sein de l'entreprise et dans le contenu de ses programmes. **Les enjeux liés aux conséquences sociétales de l'activité englobent** donc les enjeux **liés aux programmes** et ceux **liés aux collaborateurs**. Pour ARTE, chaîne à vocation citoyenne, il s'agit notamment de :

- Assurer l'accessibilité des programmes et des offres ;
- Améliorer la prise en compte et la représentation de la diversité de la société, que ce soit à l'antenne ou au sein de ses structures ;
- Atteindre tous les publics, notamment les jeunes et les publics éloignés de la culture.

Ces éléments sont déterminants pour la confiance de ses téléspectateurs et de ses partenaires.

ARTE G.E.I.E. s'inscrit aux côtés de tous les membres du Groupe dans les perspectives ci-dessus. Elle prête, par ses responsabilités spécifiques, une attention particulière à la diffusion européenne des programmes d'ARTE, via le regard croisé porté sur la production des contenus à Strasbourg, notamment à l'information, mais aussi au travail de médiation portant sur la traduction des contenus, pour une partie d'entre eux en 6 langues.

Réagissant à l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, **ARTE G.E.I.E. a coordonné un très grand nombre d'actions destinées à décrypter, expliquer et mettre en perspective cette situation de guerre**. Dès le 24 février 2022, ARTE a bousculé sa grille de programmes pour proposer des émissions et formats spéciaux :

- Une journée complète dédiée à l'Ukraine à l'antenne ;
- Des programmes de décryptage ;
- Des formats d'information avec des journalistes russes et ukrainiens ;
- Des programmes culturels dont le récurrent Tracks East ;
- Des concerts de solidarité dans différentes villes européennes.

Un **corner proposant des contenus en ukrainien** (rassemblant plus de 150 contenus depuis le début du conflit) a été mis en place sur la version anglophone d'arte.tv, de même qu'un **corner proposant des contenus en russe** selon les mêmes modalités. Le projet Génération Ukraine, projet européen d'envergure, a également vu le jour afin de soutenir 12 projets de jeunes créateurs et créatrices d'Ukraine pour leur permettre d'exprimer les conséquences de la guerre sur les mentalités, les paysages, l'identité et la mémoire collective en Ukraine. Ce projet est réalisé en partenariat avec d'autres chaînes européennes.

Dans ses pratiques internes, ARTE se doit de **respecter les règles éthiques et déontologiques** et de **promouvoir les comportements responsables**, tout en **améliorant la transparence de son activité**. Dans un contexte de prolifération de fausses informations et d'exacerbation des débats, ARTE s'attache à maîtriser ses antennes et garantir la protection des données qui lui sont confiées.

Née sous le signe de l'humanisme et de l'ouverture permanente au monde, ARTE défend par ses programmes **les droits universels et humains** et **n'a pas identifié de risque opérationnel sur ses activités liées à cette thématique**. La chaîne attache néanmoins une attention particulière à ce que ces valeurs soient visibles parmi les programmes diffusés. Quelques exemples en 2022 :

- En raison de l'actualité et de la guerre en Ukraine, depuis février et tout au long de l'année, ARTE a mis en place une programmation spéciale à l'antenne et sur arte.tv alliant documentaires, reportages et magazines afin de décrypter ce tournant géopolitique historique.
- Le documentaire ***Qatar – Une dynastie à la conquête du monde***, réalisé par Sylvain Lepetit et Miyuki Droz Aramaki, a dressé un portrait non-autorisé des souverains à la tête du pays le plus riche par habitant de la planète et raconté la success story

extrêmement rapide mais aussi la face la plus sombre du pays. Diffusé en novembre 2022, il a enregistré un record d'audience avec 5,2% de Part d'audience (Pda) et 1 148 000 téléspectateurs. Il était accompagné de ***Qatar : les petites mains de l'Emirat***, de Chloé Domat et Ram Paterya, un numéro d'ARTE Reportages sur le sort des travailleurs migrants dans ce pays.

- Dès juin, la collection ***Génération Africa*** a regroupé vingt-cinq films réalisés par des cinéastes issus de seize pays d'Afrique, tissant une myriade de récits à la portée universelle sur le thème de la migration. Concours africain de plaidoirie sur les droits de l'homme, Maison des migrants au Mali, trafic d'êtres humains en Afrique de l'Ouest au XXIème siècle ; chaque histoire est traversée par les aspirations et les rêves de la jeunesse du continent. En plus d'une diffusion en Europe, la collection a été diffusée en Afrique sur les chaînes et réseaux engagés dans ce projet, ainsi que sur YouTube et les chaînes sociales d'ARTE.
- Grâce à des figurines d'argile d'une grande poésie, dans ***Everything will be OK***, diffusé en septembre, le grand documentariste Rithy Panh a dressé un panorama de la cruauté humaine, dans un conte fantasmé où les animaux prennent le pouvoir et réduisent les hommes en esclavage. Il raconte ainsi l'homme, sa soif de feu et de sang ainsi que sa fuite en avant vers la mort de toutes choses.
- ***La vie devant nous***, récit de l'immigration marocaine vers les mines de charbon en France dans les années 60 et 70, réalisé par Frédéric Laffont à partir d'une enquête d'Ariane Chemin, a dessiné tout en nuances une histoire de France et de l'immigration méconnue, entre travail, exploitation, dignité, rêves accomplis et mémoire.

Enjeux liés aux conséquences sociales de l'activité

Dans un univers en pleine mutation et confronté à la concurrence des nouveaux acteurs audiovisuels et numériques, le recrutement, le développement et la fidélisation des collaborateurs sont de forts enjeux. La chaîne doit plus que jamais savoir attirer et retenir les talents, mais depuis 2020, elle a aussi dû faire face à la crise sanitaire et réaffirmer sa politique sociale engagée.

ARTE France et ARTE G.E.I.E. doivent veiller à représenter le plus justement possible **la diversité de la société française (et allemande dans le cas d'ARTE G.E.I.E.) dans les programmes et dans leurs effectifs**. Alors que l'écosystème audiovisuel subit une révolution sans précédent liée à la généralisation des pratiques numériques, les deux entités s'appliquent à mettre en œuvre des méthodes de recrutement adaptées et ouvertes sur la diversité des profils. Des actions volontaristes sont menées en faveur de **l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations** est constante.

Alors que la vie au travail s'est conjugulée depuis 2020 avec la vie en télétravail, ARTE doit veiller à **une qualité de vie et des conditions de travail favorables pour les collaborateurs, notamment par le biais du dialogue social**. Elle cherche à développer des relations de travail respectueuses et bienveillantes dans un cadre où la santé et la sécurité des collaborateurs sont garantis. En lien étroit avec les instances concernées, ARTE France et ARTE G.E.I.E. négocient régulièrement une série d'accords collectifs et ont engagé depuis plusieurs années une politique active en ce sens tout en **modernisant l'entreprise et en formant et informant les salariés sur les enjeux RSE** afin de renforcer l'adhésion aux convictions et valeurs d'ARTE au sein du Groupe.

Ainsi, ARTE France a signé un **Accord Egalité Professionnelle et salariale entre les Femmes et les Hommes** le 13 décembre 2019, un **Accord Qualité de Vie au Travail et droit d'expression** le 28 février 2020, un **Accord sur la Diversité** le 6 décembre 2021 et un **Accord sur l'organisation du travail** en juin 2022. Dans le cadre de ces accords, l'entreprise s'est engagée à former et à sensibiliser managers et collaborateurs sur différentes thématiques comme le handicap, la diversité, le harcèlement sexuel et agissements sexistes, le harcèlement moral et les risques psychosociaux. Depuis 2020, les actions de sensibilisation et de formations ont été mises en place et ce malgré les contraintes sanitaires au cours de ces deux dernières années.

ARTE G.E.I.E. s'inscrit également dans cette perspective puisque l'entité a poursuivi en 2022 la mise en œuvre de l'**Accord relatif à l'intégration des salariés en CDDU**, signé entre partenaires sociaux en 2019, prévoyant sur 10 années, l'intégration de 100 ETP travaillant depuis une longue période et avec une forte intensité avec la chaîne. En 2022, outre la négociation annuelle obligatoire de la rémunération, ARTE G.E.I.E. a également signé un nouvel accord relatif à la **qualité de vie et aux conditions de travail 2022-2024 (QVTC)**, un avenant de révision à l'accord collectif d'entreprise relatif à la réduction et à l'aménagement du temps de travail (rédacteurs-traducteurs), un avenant de révision à l'accord portant réglementation relative à l'astreinte d'intervention, ainsi qu'un avenant à l'accord collectif d'entreprise relatif au corps social : commission paritaire de licenciement.

Enjeux liés aux conséquences environnementales de l'activité

La prise en compte et la représentation des thématiques environnementales et notamment des conséquences dues au changement climatique font également partie des missions de la chaîne, que ce soit à l'antenne ou au sein de ses structures.

En tant que média, ARTE porte en effet une responsabilité particulière dans la sensibilisation aux enjeux écologiques. Avec des œuvres arrimées au réel et tournées vers l'avenir, ARTE doit non seulement donner des clés d'analyse, de décryptage mais aussi, grâce au pouvoir de l'imaginaire et des idées, élargir le champ de vision de son public notamment **en faveur des thématiques environnementales, du développement durable et de l'économie circulaire**. De nombreux programmes vont dans ce sens et l'enjeu pour ARTE est d'informer et d'alerter sur les causes et effets du réchauffement climatique et plus généralement **de promouvoir les comportements propices à la préservation de l'environnement**.

En 2022, dans le contexte des tensions internationales ainsi que de l'indisponibilité d'une partie du parc nucléaire français, les entreprises ont été fortement mobilisées afin de réduire leur consommation d'énergie. ARTE France a pris des engagements qui se sont traduits par la communication aux salariés en octobre 2022 d'un **Plan de sobriété énergétique à partir de l'hiver 2022-23**. ARTE G.E.I.E., pour sa part, est engagée depuis de nombreuses années dans l'amélioration de son management énergétique, grâce à la certification ISO 50001, qui lui a été accordée dès 2016. Ce processus lui a permis de réduire de 40 % dès 2021 sa consommation énergétique par rapport l'année de référence 2013. C'est sur cette base d'ores et déjà très satisfaisante que le premier bilan carbone d'ARTE G.E.I.E. a été réalisé en 2021. Sur la base de ce bilan, un questionnaire a été réalisé et soumis à l'ensemble du personnel d'ARTE G.E.I.E. afin d'adopter une démarche collaborative dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un **plan de transition visant à réduire l'impact carbone de l'entreprise a été élaboré en 2022, pour les années 2022 et 2023**.

Ces plans se sont inscrits dans la politique volontariste déjà engagée par ARTE depuis plusieurs années afin de réduire l'impact environnemental de ses entités.

Pour ARTE France, cela a consisté à :

- **Diminuer sa consommation énergétique** : Locataire d'un immeuble construit il y a près de trente ans (au milieu des années 90), ARTE France doit en gérer l'impact financier en termes de consommation d'énergie et l'impact sur le bien-être des salariés. Le **Plan de sobriété énergétique** mis en place à l'automne 2022 s'inscrit dans cette démarche.
- **Améliorer la gestion de ses déchets** afin de les réduire et de favoriser l'économie circulaire.
- **Prendre en compte les impacts environnementaux liés au numérique et à la politique production audiovisuelle** : ARTE a été à l'avant-garde des contenus numériques, en proposant très tôt de la Vidéo à la Demande (ARTEVOD, 2006), de la télévision de rattrapage (ARTE+7, 2007) et des

offres numériques thématiques (ARTE Radio en 2002, ARTE Concert en 2009...). La démultiplication de l'offre numérique et la migration des métiers vers les réseaux numériques accélérée par l'explosion du télétravail a des impacts qu'il faut maîtriser (impacts énergétiques, économie circulaire des matériels obsolètes etc.). Par ailleurs en tant que producteur et coproducteur, ARTE a engagé une réflexion sur la politique de production audiovisuelle durable.

Pour ARTE G.E.I.E., les actions mises en œuvre en 2022 ont visé à :

- Poursuivre et renforcer **la démarche ISO 50001**, via notamment :
 - **la baisse de la température de chauffage de 2°C** pour se conformer aux préconisations de sobriété énergétique en France et en Allemagne, avec un maximum de 19° au milieu de chaque pièce. Les premiers chiffres, basés sur décembre 2022, montrent qu'il sera possible d'économiser environ 20% de gaz grâce à cette mesure ;
 - l'optimisation du fonctionnement des **ventilo-convecteurs** en mode chauffage (bridage de la puissance de ventilation) ;
 - le lancement d'une étude afin d'envisager la possibilité de **raccorder le bâtiment au réseau de chaleur urbain ou le passage à l'usage d'une pompe à chaleur** ;
 - **des travaux d'étanchéité** thermique menés sur la façade Est du bâtiment ;
 - la remise en place de la **programmation horaire des centrales de traitement d'air** (arrêtée en mai 2020 du fait de la situation sanitaire) ;
 - **la réduction** du temps d'essai mensuel du **groupe électrogène**.
- Sensibiliser et embarquer le personnel dans la démarche de réduction de l'empreinte carbone via la réalisation **d'une enquête-quiz auprès du personnel** ;
- **Elaborer un plan de transition (cf infra)** s'appuyant sur les résultats du bilan carbone.

Politiques menées et résultats

Dans le COM 2020-2022, ARTE France a conforté les actions déjà entreprises dans le COM précédent et prévu de nouvelles mesures pour structurer sa stratégie de responsabilité sociale et environnementale en irrigant l'ensemble de ses activités. Cette ambition a été partagée au sein des trois entités du Groupe (ARTE France, ARTE Deutschland et ARTE G.E.I.E.) et les **réponses à apporter aux enjeux RSE font désormais partie des axes prioritaires du Projet de Groupe de la chaîne pour la période 2021-2024**. ARTE souhaite être une entreprise de média exemplaire et développer sa politique de responsabilité sociale, civique et environnementale.

Cette stratégie portée au plus haut niveau de l'entreprise (Directoire d'ARTE France et Comité de Gérance d'ARTE G.E.I.E.) se traduit notamment par une communication sur le sujet lors des Assemblées générales du personnel depuis 2017. Le Bilan des plans d'actions 2021-2022 du Projet de Groupe a été présenté à l'Assemblée Générale de la chaîne début mars 2023.

Parce qu'ARTE se doit d'être le reflet en termes de fonctionnement des valeurs qu'elle promeut, l'axe **4 du Projet de Groupe 2021-2024 : Être un groupe exemplaire en matière de parité, de diversité et de responsabilité sociétale et environnementale** s'articule autour de 3 chantiers principaux :

- A. Mettre en œuvre un plan d'actions pour améliorer la parité femmes/hommes et la diversité dans les structures du groupe ARTE et dans la production des programmes ;
- B. Mettre en œuvre un plan d'actions pour réduire l'impact environnemental dans le fonctionnement du groupe ARTE, ainsi que dans la production des programmes ;
- C. Structurer la démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale d'ARTE.

Afin d'assurer la coordination entre les trois pôles d'ARTE et de renforcer encore la démarche au sein de chaque entité, une Coordinatrice RSE a été nommée à ARTE G.E.I.E. en janvier 2021 ainsi qu'à ARTE France en novembre 2021.

Enfin, l'échange entre pairs et la recherche collective de nouvelles solutions pour accélérer la transition écologique et solidaire sont nécessaires. Pour cette raison, en avril 2021, ARTE France a adhéré au [Club Développement Durable des établissements et entreprises publics](#) qui regroupait, fin 2022, 140 organismes publics engagés dans une démarche active de développement durable.

Les conséquences sociétales de l'activité

I.1 - Diversité dans les programmes

De nombreux programmes coproduits par ARTE traduisent son **engagement pour l'égalité femmes/hommes, dans la lutte contre les stéréotypes et toutes formes de rejet de la différence**.

Ainsi, la chaîne a diffusé ou mis en ligne en 2022 :

- *Flee*, le documentaire animé, grande coproduction européenne emblématique de la ligne éditoriale de la chaîne, qui a été nommé trois fois aux Oscars a été diffusé lors de la soirée anniversaire des 30 ans. Réalisé par Jonas Poher Rasmussen, cette odyssée bouleversante contre l'histoire vraie d'Amin, un réfugié afghan, qui a fui son pays à la fin des années 1980 pour rejoindre l'Europe, entre drames et résilience.
- *Exterminez toutes ces brutes*, fresque documentaire en quatre volets réalisée par Raoul Peck, revisite l'histoire du suprémacisme blanc, en reconstituant la chaîne des grands massacres du XIXe siècle qui ont conduit aux génocides du siècle suivant, de l'esclavage à la Shoah en passant par le massacre des Indiens d'Amérique. Ce programme a été récompensé par le prix de la Meilleure série documentaire par l'AAFCA (American Film Critics Association).
- Dans la série d'animation en stop motion [Cherchez la femme !](#), la réalisatrice Julie Gravas met en lumière les mécanismes qui ont permis l'invisibilisation des femmes au cours de l'histoire.
- A. Mettre en œuvre un plan d'actions pour améliorer la parité femmes/hommes et la diversité dans les structures du groupe ARTE et dans la production des programmes ;
- B. Mettre en œuvre un plan d'actions pour réduire l'impact environnemental dans le fonctionnement du groupe ARTE, ainsi que dans la production des programmes ;
- C. Structurer la démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale d'ARTE.

Les trente épisodes nous emmènent au cœur de l'Histoire pour exhumer le destin de ces femmes remarquables, ils remettent en lumière leurs parcours, en exposant les raisons de cette occultation.

- Depuis octobre 2022, la mise en ligne de la série documentaire [Toutes musclées](#) sur arte.tv, YouTube et les chaînes sociales d'ARTE permet d'éclairer l'histoire des sportives et de leur combat permanent. En quatre épisodes, Camille Juza raconte, entre archives, analyses d'expertes (historiennes, sociologues...), témoignages de sportives et mise en lumière de polémiques contemporaines, leur combat permanent dans un univers régi par les hommes.
- Pour mémoire, depuis 2021, la série manifeste *H24, 24 heures dans la vie d'une femme* a créé l'événement avec plus de 5,2 millions de vidéos vues. Sur une idée originale de Nathalie Masduraud et Valérie Urréa, cette série, [qui restera disponible sur arte.tv](#) jusqu'en 2026 dénonce les violences faites aux femmes au quotidien, de l'incident le plus banal au drame le plus terrible. 24 écrivaines ont transposé des faits réels pour proposer 24 films courts audacieux interprétés par 24 actrices d'exception. Un geste artistique fort pour éveiller les consciences et favoriser la circulation de la parole autour d'un sujet de société dramatiquement d'actualité.

Ce sont des femmes qui présentent et conçoivent les principales émissions de la chaîne :

- Elisabeth Quin pour *28 minutes* ;
- Emilie Aubry pour *le Dessous des Cartes* ;
- Linda Lorin pour *Invitation au Voyage* ;

ARTE France travaille fidèlement avec beaucoup d'auteures, réalisatrices et productrices, pour tous les genres, documentaires et fictions. Elle veille à l'équilibre entre les femmes et les hommes, **que ce soit devant ou derrière l'écran**. Des outils de suivi ont été mis en place sur la part de réalisatrices, d'auteures et de productrices dans les programmes coproduits par ARTE France, tous genres confondus. Ce suivi initialement basé sur le volume de programmes a été élargi en 2021 à deux autres critères : le budget engagé et le volume horaire. En 2022, ARTE France a mené un Groupe de travail sur la **Représentation de la diversité de la société dans ses programmes**.

Par ailleurs, la programmation du festival de cinéma européen en ligne [ARTEKino Festival](#) est strictement paritaire et ARTE soutient les actions du collectif *50/50 pour 2020* pour plus d'égalité et de diversité dans le secteur du cinéma.

ARTE G.E.I.E. suit le même objectif pour les émissions dont l'entreprise a la responsabilité directe. C'est notamment le cas pour la présentation et l'animation de :

- **ARTE Journal** : Vanessa Abba, Rebecca Donauer, Meline Freda, Annette Gerlach, Nazan Gökdemir, Dorothee Haffner, Carolyn Höfchen, Marie Labory, Anja Waltereit avec Alexis Fricker et Damien Wanner,
- **Thema** : Emilie Aubry et Andrea Fies
- **ARTE Reportage** : Andrea Fies avec William Irigoyen
- **ARTE Journal Junior** : Dorothee Haffner, Stefanie Hintzmann, Magali Kreuzer avec Jakob Groth, Robert Handrack et Frank Rauschendorf.

En 2022, ARTE G.E.I.E., au titre de la responsabilité qu'elle exerce pour le Groupe en matière de diffusion, a poursuivi la mise en œuvre l'objectif *Mesurer la part de réalisatrices, auteures et productrices, dans les programmes diffusés et dans les nouvelles productions acceptées en conférence des programmes* fixé dans le Projet de Groupe 2021-2024.

Depuis décembre 2020, ARTE France apporte son soutien au financement et au développement du site [Les Expertes](#) qui met à disposition une base de données de plus de 6 000 profils d'expertes dans tous les domaines. En décembre 2021, ARTE France a adhéré à l'association [Pour les Femmes Dans les Medias](#).

Au niveau du Groupe, une attention particulière est apportée aux « expertes » invitées et aux présentatrices des principales émissions de la chaîne. Le pourcentage d'expertes femmes au sein du magazine d'actualités 28' et au sein d'ARTE Journal est notamment suivi chaque mois avec un objectif de progression constante.

Indicateur Clé de Performance 1 (ARTE France) :				
	2019	2020	2021	2022
Présence d'expertes femmes dans le magazine 28' (moyenne annuelle)	39 %	40 %	42 %	40 %

Indicateur Clé de Performance 1 bis (ARTE G.E.I.E.) :				
	2019	2020	2021	2022
Présence d'expertes femmes dans ARTE Journal (moyenne annuelle)	37 %	36 %	39 %	39 %

Afin de communiquer au grand public ses actions, ARTE a créé une [rubrique dédiée à l'égalité femmes-hommes](#) sur [www.arte.tv](#), le site Internet de la chaîne.

I.2 - Assurer l'accessibilité des programmes et des offres à tous

Chaîne de service public, ARTE doit **être accessible au plus grand nombre et permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à un maximum de programmes diffusés à l'antenne et sur les offres numériques.**

La conquête de nouveaux publics, notamment les **jeunes et les publics éloignés de la culture** est une autre priorité et de nombreuses actions ont été menées en ce sens.

L'ensemble du groupe ARTE s'est engagé pour augmenter la diffusion de programmes en version audiodécrite. Dès 2018, l'objectif de diffuser 3 programmes en audiodescription par semaine en *prime-time* en France a été atteint. **Les objectifs fixés à 4,5 programmes hebdomadaires en 2020 puis à 6 programmes hebdomadaires en 2021 et en 2022 ont été largement dépassés.**

La chaîne a créé une [rubrique dédiée](#) sur sa plateforme arte.tv afin d'y retrouver facilement tous les programmes en audiodescription disponibles en ligne.

Indicateur Clé de Performance 2 :

	2019	2020	2021	2022
Nombre de programmes diffusés en audiodescription par ARTE en France (moyenne hebdomadaire)	4,3	5,7	6,7	7,9

En parallèle, ARTE a souhaité intégrer en 2021 un nouvel indicateur permettant de suivre, pour sa diffusion en France, **le pourcentage de programmes bénéficiant de sous-titres en français. Entre 2021 et 2022, cet indicateur a vu une croissance de 2,5 points.**

Indicateur Clé de Performance 2 bis :

	2020	2021	2022
Part des programmes diffusés en France avec une version sous-titrée pour sourds et malentendants	56 %	59,5 %	63 %

Au-delà des programmes diffusés à l'antenne, ARTE est très attentive à l'accessibilité de ses interfaces numériques :

- Sur les sites et l'application ARTE, les internautes en situation de handicap disposent du même niveau d'information et des mêmes possibilités d'interaction que l'ensemble des utilisateurs. La navigation a été simplifiée entre les pages et au sein des pages. Comme tout autre utilisateur, une personne aveugle ou malvoyante peut choisir un programme selon ses goûts ou en fonction des thématiques.
- Le lecteur vidéo peut fonctionner au clavier et est compatible avec les assistances technologiques utilisées par les utilisateurs en situation de handicap.

ARTE traite enfin régulièrement du handicap au travers de ses programmes, que ce soit dans les œuvres de fiction, les documentaires ou les œuvres numériques. L'approche d'ARTE est d'inclure les personnes handicapées dans tous les genres de programmes, sans les enfermer ou ne les définir que par leur handicap. Voici quelques exemples emblématiques de programmes traitant de ce sujet :

- ARTE a coproduit le film de cinéma *Sibel* réalisé par Çağla Zencirci et Guillaume Giovanetti, magnifique portrait d'une femme muette de 25 ans, qui vit avec son père et sa sœur dans un village isolé des montagnes de la mer noire en Turquie (sortie salles 2019, sera diffusé sur ARTE).
- Sur ARTE Radio, dans le podcast *«Gilles, ma sœur et moi»* la journaliste Camille Descroix donne la parole à sa sœur Mathilde atteinte du syndrome de Gilles de la Tourette, une maladie neurologique qui se traduit chez elle par des tics vocaux et moteurs. Elles racontent comment « ce coloc encombrant » est arrivé dans leur vie. Un récit familial et joyeux qui bouscule notre vision du handicap et de la différence. (2022)
- Dans le documentaire, *Mon enfant après moi*, Martin Blanchard explore la question mal anticipée de ce que deviendra un enfant handicapé après la disparition de ses parents et plus particulièrement chez des mères célibataires qui se sont occupées de leurs enfants tout au long de leurs vies. Il réalise une plongée bouleversante dans le quotidien d'une maison d'accueil familial en Vendée, qui leur offre la perspective d'un avenir apaisé. (2022)
- Avec la fiction *Qu'est-ce qu'on va faire de Jacques ?*, la réalisatrice Marie Garel-Weiss signe un film magnifique sur les conséquences de la maladie psychique au sein d'une famille lorsqu'à la mort de leur père, Louise, Fabien et Estelle se retrouvent démunis face à leur frère schizophrène qu'ils doivent désormais prendre à leur charge. (2022)
- Avec le reportage *Handicap, psychiatrie, thérapie et culture*, Bertrand Loutte nous emmène à la rencontre d'artistes en situation de handicap, d'un concert d'Astérototypie, un groupe accueillant quatre chanteurs autistes en passant par une visite à l'Adamant, hôpital de jour flottant sur la seine. Il réalise un véritable tour d'horizon du handicap et la psychiatrie liés à la culture et l'art. (2022)
- *Un mètre vingt*, de María Belén Poncio, Rosario Perazolo Masjoan et Damian Turkieh est une ode impertinente et enlevée à la diversité, devant et derrière la caméra, qui étrille les clichés sur le handicap et révolutionne la représentation des corps à l'écran. A la fois série en six épisodes et récit en réalité virtuelle, ce programme disponible sur [arte.tv](#) jusqu'en 2024 retrace l'odyssée intime d'une lycéenne argentine dans l'exploration de sa sexualité.

Afin de communiquer au grand public ses actions, ARTE a créé une [rubrique dédiée à l'accessibilité](#) sur [www.arte.tv](#), le site Internet de la chaîne.

ARTE s'implique dans les débats d'idées, en combinant les vecteurs de diffusion, à l'image de la grande enquête internationale participative en partenariat avec France Culture [Et maintenant](#) qui a nourri le [Festival international des idées de demain](#) dont la deuxième édition s'est tenue en octobre 2022 à Maison de la Radio et de la Musique. Diffusée sur les réseaux sociaux, l'enquête a permis de recueillir des informations sur les comportements et les opinions de plus de 80 000 internautes de tous âges. Ayant pour objectif de rendre compte des points de vue et des aspirations de la jeunesse, deux tranches d'âge ont retenu plus particulièrement l'attention : les 18-24 ans, souvent nommés génération Z, et les 25-39 ans, souvent désignés comme les millennials ou génération Y. Leurs opinions et façons de faire ont été comparées à celles des autres classes d'âge, en particulier celles que le langage commun nomme les baby-boomers. Les résultats de l'enquête ont inspiré la programmation des débats lors du Festival. Multipliant les sujets, les intervenants et les canaux, ARTE et France Culture se sont ainsi positionnés comme des médiateurs dans le débat et la transmission des savoirs.

Pour atteindre notamment **les publics plus jeunes et ceux éloignés de la culture**, ARTE France a renforcé les moyens destinés à **l'animation des réseaux sociaux et à l'organisation d'événements permettant un contact direct avec le public** que ce soit à Paris, dans de nombreuses opérations organisées en régions ou dans toute l'Europe, à l'image de sa participation en tant que partenaire média aux Micro-Folies³, lieux de décentralisation initiés par La Villette, particulièrement intéressants pour diversifier et élargir le public d'ARTE, notamment le public plus jeune.

Indicateur de suivi A :			
	2020	2021	2022
Nombre d'opérations en régions à l'attention du grand public en France (projections dont avant-premières, masters-class, rencontres, débats, dédicaces... et présence dans festivals)	28	47	44

3 https://lavillette.com/page/micro-folies-de-la-villette_a139/1

ARTE France Développement & ARTE Education :

La filiale commerciale d'ARTE France a développé deux services facilitant l'accès de l'offre ARTE à de nouvelles typologies de publics : Médiathèque Numérique et Educ'ARTE/ARTE Campus, ce dernier service étant désormais géré par sa filiale ARTE Education.

Médiathèque numérique

Cette offre d'abonnement vidéo propose **aux médiathèques municipales, départementales, universitaires, institutions culturelles et de type comité d'entreprise** des milliers de films, de documentaires, de séries et de programmes jeunesse issus du **meilleur d'ARTE et du catalogue cinéma d'UniversCiné**. Le fonctionnement du service est basé sur un principe « B to B to C » : après avoir souscrit un abonnement, les médiathèques disposent d'un site « en marque blanche » qu'elles peuvent personnaliser et éditer. Les usagers ont ainsi accès aux œuvres proposées en ligne et profitent du service dans leur médiathèque ou depuis leur domicile, en streaming ou en téléchargement. Fin 2019, un partenariat a été noué avec [LaCinetek](#), pour intégrer une partie du catalogue de ce site de vidéo à la demande consacré aux plus grands films du XXème siècle choisis et présentés par des réalisateurs et réalisatrices du monde entier. [Médiathèque numérique](#) propose désormais plus de 8 000 programmes. En 2022, environ 450 000 utilisateurs étaient inscrits au service et plus de 1 250 000 visionnages ont été effectués.

Afin de décliner le service pour le jeune public, l'offre ludo-éducative [Ma petite Médiathèque](#) a été lancée fin 2019. Pour constituer ce catalogue riche de plus de 2 000 contenus, ARTE s'est appuyée sur une sélection d'éditeurs jeunesse, Bayard, France Télévisions distribution, Les films du Préau, L'École des Loisirs etc.

Educ'ARTE/ARTE Campus

Educ'ARTE est un service numérique de vidéo à la demande, pédagogique et innovant **destiné aux enseignants et aux élèves. Il rend accessible en classe et au domicile plus de 2 300 contenus issus du meilleur d'ARTE sur toutes les disciplines scolaires, de l'école primaire au lycée**. Il se distingue par la mise à disposition de fonctionnalités innovantes spécialement conçues pour un usage pédagogique : des outils pour personnaliser les vidéos (création et annotation d'extraits, création de cartes mentales) et des fonctionnalités communautaires (création de réseaux, partage des contenus). Toute la richesse ainsi produite peut être partagée entre les enseignants ou avec les élèves.

Fin 2022, près de 2 500 établissements sont abonnés à Educ'ARTE en France, en Allemagne et à l'international, avec un taux de réabonnement de plus de 80%. En France, parmi les abonnés, les Régions Ile-de-France et Corse ont rejoint le Grand Est, la Nouvelle Aquitaine et la Normandie pour tout ou partie de leurs établissements. Un nouveau partenariat avec l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger) vient s'ajouter au partenariat avec la Mission Laïque de France, reconduit lui aussi. Le Luxembourg a confirmé son réabonnement pour tous ses établissements pour les 3 années scolaires à venir ; de même, le Land allemand de Saxe-Anhalt a renouvelé en 2022 et pour 3 années complémentaires son abonnement collectif pour ses 924 établissements scolaires ; le Land de Bade-Wurtemberg a quant à lui abonné 80 établissements pour une première expérimentation.

Peu après le lancement d'Educ'ARTE, des enseignants du supérieur et des formateurs ont montré leur intérêt pour une ressource similaire adaptée à leurs besoins. [ARTE Campus](#) a été lancé en version test fin 2020 puis commercialisé début 2021 avec un catalogue de programmes réorganisé et enrichi ainsi que des fonctionnalités adaptées à l'usage universitaire. Plus de 80 établissements sont abonnés à fin 2022 dont les Universités de Paris 8, Aix-Marseille, toutes les écoles d'Architecture, de nombreux IEP et écoles d'ingénieurs.

I.3 Respect des règles éthiques et déontologiques

1. ARTE France :

Depuis fin 2017, ARTE France a **opté pour un établissement bancaire** particulièrement investi dans les domaines de la RSE. **Une charte de déontologie a été adoptée en février 2018 et mise à jour en février 2022.** Elle regroupe l'ensemble des modes d'actions et de comportements recommandés dans le sens de l'intérêt général et du respect du bon fonctionnement de l'UES ARTE France. Elle permet aussi de prévenir certains risques susceptibles d'exposer le collaborateur ainsi que l'entreprise à des sanctions disciplinaires et/ou judiciaires. Elle intègre une procédure de « lanceur d'alerte », avec la nomination d'un référent interne.

L'Accord Qualité de Vie au Travail et droit d'expression signé en février 2020, définit les procédures internes à l'occasion de signalements de faits s'apparentant à du harcèlement moral, du harcèlement sexuel, des agissements sexistes ou en cas d'exposition à des Risques Psychosociaux. Deux référents en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ont été désignés par le CSE parmi ses membres.

Depuis 2017, un référent Handicap, membre de la Direction des ressources humaines, a été désigné au sein de l'UES ARTE France. En 2021, son rôle a été élargi au domaine de la diversité via **l'Accord sur la diversité** signé en décembre 2021. L'intéressé a par ailleurs bénéficié d'une formation sur le volet handicap en 2021. En application de l'accord Diversité du 6 décembre 2021, une commission RSE du CSE a été créée en 2022. Elle est composée de trois représentants de la Direction et de trois représentants de salariés. A ce titre elle s'est réunie trois fois en 2022 pour donner son avis sur les thématiques suivantes : campagne de communication en interne sur les gestes éco responsables, la mise en place d'un questionnaire sur la perception de la diversité et de l'égalité professionnelle, la mise en place des mesures de sobriété énergétique.

Dans le but de participer aux règles de transparence sur la vie publique, et conformément à la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 », ARTE France **remplit chaque année une déclaration sur le répertoire des représentants d'intérêts de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique.** Cette déclaration est accessible [ici](#).

ARTE France accorde également un intérêt particulier à la **protection des données personnelles et à la vie privée.** A l'initiative de son Délégué à la protection des données (DPO), elle a renforcé les différentes procédures mises place dans l'entreprise et ses filiales afin de se conformer au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (dit « RGPD ») et à la loi « Informatique et Libertés » modifiée. Ces mesures consistent notamment en :

- La mise en place d'une procédure interne et l'acquisition d'un outil de gestion permettant une simplification et une exhaustivité dans la gestion de la politique de protection des données ;
- La désignation de «relais informatique et libertés» (RILS) dans la plus grande partie des services et unités de l'entreprise et de ses filiales. Ils ont la charge d'amorcer dès le début des projets la fiche de traitement, de transmettre un questionnaire aux prestataires et partenaires en amont de la conclusion d'un contrat et de préparer la fiche de traitement des données pour intégration dans le registre ;
- L'information régulière de ces relais lors des réunions communes bimestrielles et leur formation en 2021 et 2022 par des organismes labellisés ;
- Des réunions particulières dans chaque service au minimum une fois par an pour vérifier la bonne remontée des informations auprès du DPO et pour la tenue du registre des traitements ;
- Des actions de formation et de sensibilisation annuelles destinées à l'ensemble des collaborateurs dispensées depuis 2019 par des organismes de formation spécialisés et qui sont programmées en 2023 ;
- L'information du personnel par des actions de sensibilisation obligatoires dispensées par des organismes labellisés ou le DPO ;
- L'évaluation des risques liés à certains projets par la réalisation d'analyses d'impact ;
- L'encadrement des relations contractuelles avec les sous-traitants et contractants et de manière générale avec les prestataires par des questionnaires transmis en amont des projets permettant d'apprécier les éléments requis en matière de protection des données ;
- Un suivi quotidien des demandes de droits, et notamment de droits d'accès aux données personnelles et de suppression de comptes par les personnes concernées ;
- La vigilance et la sensibilisation accrue sur le transfert des données personnelles hors de l'UE, notamment vers les Etats-Unis, en particulier sur les risques et les garanties nécessaires à un tel transfert.

Par ailleurs, pour travailler autant que possible avec des entreprises responsables socialement, une **Notice des bonnes pratiques d'intégration des critères RSE dans les Achats** a été publiée dans l'intranet.

2. ARTE G.E.I.E. :

Comme ARTE France, ARTE G.E.I.E. a mis en œuvre un dispositif de protection des données à caractère personnel. Le site de la chaîne (<https://www.arte.tv/sites/corporate/donnees-personnelles/>) précise les données collectées, leur destination et leur utilisation, ainsi que le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement ainsi que le droit à la portabilité des informations, susceptibles d'être exercés par recours à la DPO nommée par l'entreprise.

Par ailleurs, la loi « Sapin 2 » instaure une obligation de prévention et de détection de la corruption à travers la mise en œuvre d'un dispositif de lutte contre la corruption. A ce titre, ARTE G.E.I.E. a désigné il y a plusieurs années la fonction de l'audit interne, comme **référente éthique** en charge de recueillir les alertes. Cette désignation est en cohérence avec le Règlement financier et les missions confiées à l'audit interne en termes de prévention et détection de la fraude.

De plus, la loi « Sapin 2 » instaure également l'obligation de mettre en œuvre **un dispositif d'alerte interne**, qui a été la première mesure spécifiquement déployée dans ce cadre au sein d'ARTE G.E.I.E. en janvier 2018. Une première communication a été faite auprès de l'ensemble du personnel le 1er mars 2018 (des communications de rappel ont ensuite été faites régulièrement sur le sujet), et l'information a également été rendue accessible sur le site web d'ARTE, sous le lien <https://www.arte.tv/sites/corporate/gouvernance>.

Dans la continuité de la sensibilisation à l'éthique professionnelle déployée en 2021, de **nouvelles sessions de formation en ateliers ont été organisées en fin d'année 2022** afin de promouvoir et favoriser le respect des principes de déontologie professionnelle et de lutte contre la corruption au sein d'ARTE. Ces sessions ont donné lieu à plusieurs échanges avec des collaborateurs et collaboratrices d'ARTE et de nouvelles réunions sont planifiées en 2023 pour les équipes ayant encore des questions ouvertes. Dans le cadre de l'état des lieux des dispositifs de conformité et compliance réalisé par l'audit interne en 2022, il a été proposé et approuvé par le Comité de gérance de **poursuivre les efforts de formation à l'égard de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, via des modules de e-learning** ; cette thématique est donc intégrée au plan de formation 2023.

Enfin, les « Règles de déontologie et d'éthique à appliquer dans le cadre des relations avec les prestataires et les fournisseurs » ont été actualisées dans un nouveau document intitulé « **Code de conduite et de déontologie professionnelle** » qui sera annexé au règlement intérieur et qui est, en cours de validation. La publication de ce nouveau code de conduite sera l'occasion en 2023 d'une nouvelle communication à destination des collaboratrices et collaborateurs d'ARTE concernant les règles éthiques et déontologiques.

I.4 - Risque de sécurité des données, du système d'informations et des réseaux sociaux

La cybersécurité est un enjeu majeur pour une entreprise de médias : piratage des comptes réseaux sociaux de la chaîne, de son site Internet, voire de son antenne linéaire, vols ou destructions de données ou d'informations sensibles, altération des systèmes d'informations... Avec la systématisation du télétravail depuis 2020, les menaces ont été d'autant plus nombreuses.

Les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- Investissements informatiques réalisés pour répondre aux risques de sécurité sur les systèmes d'informations et les données, avec notamment la mise en place d'une supervision centralisée en décembre 2021, la mise en place d'un SOC (*Security Operations Center*) en décembre 2020 et d'un *firewall* à ARTE France et à ARTE France Développement en décembre 2019 ;
- Modernisation et automatisation du PRA (Plan de Reprise d'Activité), entamée en 2020 et qui devrait se terminer en 2023 ;
- Recours aux bonnes pratiques pour le cycle de vie des systèmes d'information (application des *patches* correctifs et préventifs, application de règles de filtrage des réseaux, supervision de l'infrastructure et alertes, politique de changement de mot de passe, désactivation des comptes hors d'usage, droits d'administration restreints aux administrateurs, authentification par SSO, sécurité des messageries, chiffrement des données sauvegardées, etc.) ;
- Recours aux bonnes pratiques pour les accès distants (tunnel VPN pour les terminaux, solution de *Privileged Access Management* pour les serveurs, gestionnaire de mot de passe) ;
- Formalisation d'une PSSI (Politique de sécurité du système d'information) (2020 / 2021) ;
- Tests annuels de l'alimentation électrique de secours des serveurs ;

Les conséquences sociales de l'activité

ARTE France et ARTE G.E.I.E. veillent à représenter le plus justement possible la diversité de la société française dans leurs effectifs à travers une politique de recrutement adaptée. Les actions en faveur de **l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité** sont une réalité au sein de l'entreprise. Une rubrique dédiée à la RSE est présente dans l'intranet d'ARTE France ainsi que dans celui d'ARTE G.E.I.E.

Alors que la vie au travail occupe une place prépondérante dans le quotidien des salariés, ARTE France et ARTE G.E.I.E. ont engagé une politique active pour **favoriser la qualité et le bien-être au travail** tout en **modernisant l'entreprise**. Lors de la crise sanitaire entre 2020 et 2022, la priorité d'ARTE France et d'ARTE G.E.I.E. a été **d'assurer la sécurité de leurs collaborateurs**. Le télétravail a été généralisé lors du premier confinement en mars 2020 et les modalités de retour sur site ont été extrêmement progressives et encadrées, avant d'être de nouveau durcies lorsque le retour des vagues de contamination l'imposait.

A ARTE France, trois accords importants ont été signés avec les partenaires sociaux ces dernières années :

- **L'Accord Egalité Professionnelle et Salariale entre les Femmes et les Hommes de l'UES ARTE France** (décembre 2019) prévoit le rattrapage salarial en cas d'écart non justifié sur les trois années à venir.
- **L'Accord sur la Qualité de vie au travail et le droit d'expression** (février 2020) comprend des mesures en faveur d'une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale, avec notamment une série de dispositions spécifiques liées à la parentalité aussi bien pour les futures mères que les futurs pères.
- **L'Accord sur la Diversité au sein de l'UES ARTE France** (décembre 2021) traduit la volonté d'ARTE France d'agir comme une entreprise ouverte et inclusive, reflétant la société actuelle et luttant contre toutes les formes de discrimination ; il prévoit la mise en œuvre d'actions concrètes, en matière de Parité, de Diversité, d'Inclusion, de prise en compte du Handicap et d'Echanges Intergénérationnels et organise la constitution d'une commission RSE au sein du CSE.

- **L'Accord sur l'organisation du travail** (juin 2022) a permis de mettre en places des mesures en faveur de l'environnement à travers le développement du télétravail, ce qui permet de réduire les trajets professionnels et de fait les émissions de gaz à effet de serre afférentes. Il a également permis de favoriser l'égalité professionnelle en permettant de mieux concilier l'équilibre vie privée/professionnelle. Il prévoit par ailleurs la mise en plus de mesures à destination de publics prioritaires : parents isolés, les femmes enceintes, les personnes de plus de 60 ans et les personnes justifiant d'une RQTH.

A ARTE G.E.I.E., trois accords ou avenants ont été signés en 2021 dans ce domaine :

- **L'Avenant à l'Accord collectif sur les modalités d'exercice du droit syndical dans l'entreprise** (mai 2021), visant à mieux intégrer les représentantes et représentants des syndicats allemands, point essentiel pour veiller au caractère franco-allemand du dialogue social en cohérence avec la binationalité d'ARTE G.E.I.E. ;
- **L'Accord collectif d'entreprise relatif au télétravail au sein d'ARTE G.E.I.E.** (juillet 2021) instaurant de nouvelles règles en matière de télétravail (jusqu'à 60% de télétravail possible, voire 70% dans certaines situations exceptionnelles) à l'issue de la crise sanitaire. Cet accord devrait entrer en vigueur dès que les conditions sanitaires seront réunies ;
- **L'Avenant à l'Accord collectif d'entreprise relatif au dialogue social et à la mise en place du CSE** (juillet 2021) visant à améliorer le fonctionnement global du CSE et à allouer des moyens supplémentaires aux membres de son bureau afin de garantir de bonnes conditions au dialogue social.

II.1 - Égalité entre les femmes et les hommes

ARTE France promeut une culture de l'égalité professionnelle et valorise la place des femmes dans la société. En 2022, l'entreprise comptabilisait en moyenne 357 salariés dont 69 % de femmes. Celles-ci occupaient 54 % des postes de directeurs et directeurs adjoints ; par ailleurs le Directoire et le Conseil de surveillance sont paritaires.

ARTE G.E.I.E. partage cette approche. En 2022, l'entreprise comptabilisait en moyenne 631 salariés dont 64 % de femmes. Celles-ci représentaient 55 % des postes de cadres dirigeants, contre 11 % en 2009, 29 % en 2013 et 33 % en 2017.

Indicateur Clé de Performance 3 (ARTE France) :

	2019	2020	2021	2022
Répartition par genre de l'effectif salarié d'ARTE France				
Femmes	67 %	67 %	67 %	69 %
Hommes	33 %	33 %	33 %	31 %

Indicateur Clé de Performance 3 bis (ARTE G.E.I.E.) :

	2019	2020	2021	2022
Répartition par genre de l'effectif salarié d'ARTE G.E.I.E.				
Femmes	63 %	62 %	63 %	64 %
Hommes	37 %	38 %	37 %	36 %

Indicateur Clé de Performance 4 (ARTE France) :

	2019	2020	2021	2022
Index de l'égalité salariale femmes-hommes d'ARTE France				
	93	99	98	99

Indicateur de suivi B1 :

	2020	2021	2022
Écarts de rémunération entre les femmes et les hommes d'ARTE France	39/40	38/40	39/40

Indicateur de suivi B2 :

	2020	2021	2022
Écarts des augmentations entre les femmes et les hommes d'ARTE France	20/20	20/20	20/20

Indicateur de suivi B3 :

	2020	2021	2022
Écarts de répartition des promotions entre les femmes et les hommes d'ARTE France	15/15	15/15	15/15

Indicateur de suivi B4 :

	2020	2021	2022
Augmentation après la maternité à ARTE France	15/15	15/15	15/15

Indicateur de suivi B5 :

	2020	2021	2022
Parité entre les femmes et les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations	10/10	10/10	10/10

ARTE France a entrepris en 2019 une démarche pour l'obtention du double Label Egalité /Diversité Professionnelle attribué par l'AFNOR. ARTE France a formalisé son engagement pour l'obtention de ce double label dans son plan d'actions ARTE France 2021-25 et dans l'Accord diversité du 6 décembre 2021. Le calendrier de la procédure d'obtention de ces labels a dû être modifié en raison de la situation sanitaire et l'audit AFNOR a eu lieu en juin 2022.

Le 10 janvier 2023, ARTE France a obtenu le Label Egalité Professionnelle et le processus de certification pour le **Label Diversité se poursuivra en 2023.**

Indicateur Clé de Performance 4 bis (ARTE G.E.I.E.) :

	2019	2020	2021	2022
Index de l'égalité salariale femmes-hommes d'ARTE G.E.I.E.				
	92	91 ⁴	92	98

Indicateur de suivi B1 bis :

	2020	2021	2022
Écarts de rémunération entre les femmes et les hommes d'ARTE GEIE	36/40	37/40	38/40

Indicateur de suivi B2 bis :

	2020	2021	2022
Écarts des augmentations entre les femmes et les hommes d'ARTE GEIE	20/20	20/20	20/20

Indicateur de suivi B3 bis :

	2020	2021	2022
Écarts de répartition des promotions entre les femmes et les hommes d'ARTE GEIE	15/15	15/15	15/15

Indicateur de suivi B4 bis :

	2020	2021	2022
Augmentation après la maternité à ARTE GEIE	15/15	15/15	15/15

Indicateur de suivi B5 bis :

	2020	2021	2022
Parité entre les femmes et les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations à d'ARTE GEIE	5/10	5/10	10/10

⁴ Le léger recul entre 2019 et 2020 est lié aux rémunérations et à l'évolution du nombre de personnes parmi les « ingénieurs cadres de plus de 50 ans », dont la différence de salaire pesait plus lourdement qu'en 2020.

II.2 - Diversité de la société et comportements responsables dans l'entreprise

Le Groupe est attaché à la lutte contre toutes les formes de discrimination, il veille notamment à l'insertion des travailleurs en situation de handicap et il promeut les comportements responsables. Par ailleurs, *Sensibiliser et former tous les salariés sur les sujets de la parité/diversité et sur l'impact environnemental* est un des axes du Projet de Groupe 2021-2024.

En 2019, ARTE France et ARTE G.E.I.E. ont signé la *Charte de bonne conduite contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes*, portée par l'Association *Pour les Femmes Dans les Médias*. A ce titre, des actions de sensibilisation en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes sont proposées à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.

En 2022, une affiche franco-allemande *Ecogestes au bureau* a été réalisée au niveau du Groupe.

1. ARTE France :

En matière de formation, ARTE France continue de consacrer une part importante de son budget pour permettre à ses collaborateurs d'enrichir leurs connaissances dans le pratique de leurs métiers et de se développer. Les axes stratégiques de formations portent sur le développement des expertises métiers dont celles liées au numérique, la professionnalisation des méthodes de travail, l'international, le management, le développement personnel, les enjeux RSE, la prévention et la sécurité, etc. En 2020 et en 2021, des formations en lien avec la situation sanitaire ont été mise en place, comme le management à distance, la formation aux gestes et postures en télétravail.

Ainsi en 2019, 237 collaborateurs formés et 3 583 heures de formation ont été réalisées. En 2020, malgré le contexte sanitaire, de nombreuses actions de formation ont pu être réalisées et adaptées au format distanciel. Ainsi, 183 collaborateurs ont bénéficié de formations et 2081,5 heures de formation ont été réalisées. En 2021, davantage de formations ont pu reprendre et 200 collaborateurs ont pu être formés pour un total de 2 853 heures. En 2022, 233 collaborateurs ont été formés pour 3 531 heures de formation.

Concernant les enjeux RSE, des **actions de sensibilisation et formations ont été mises en place depuis 2018** dans les domaines suivants :

→ Environnement

- « Ça commence par moi » en juin 2018 : formation sur la préservation des ressources grâce aux gestes du quotidien.
- La sensibilisation aux « gestes écologiques » au bureau et aux pratiques liées au numérique est l'une des pierres angulaires de la promotion des comportements responsables. Elle a donné lieu à

la publication de plusieurs articles dans l'Intranet où une rubrique dédiée à la RSE est présente depuis fin 2017.

- En 2022, 2 ateliers « Fresques du Climat » ont été réalisés avec 15 collaborateurs qui ont participé.

→ Diversité

- Formation « *Appréhender la diversité par l'inclusion et des biais inconscients* », en juillet 2018.
- Mise en place d'un partenariat avec l'association NQT (Nos Quartiers ont des talents) en 2019, permettant à des salariés d'être parrains de jeune diplômés issus de milieux défavorisés pour les aider dans le cadre de leur recherche d'emploi. Depuis 2019, 12 parrainages ont été réalisés.
- Accueil de 2 élèves de REP (réseau d'éducation prioritaire) pour leur stage d'observation de 3^{ème} en 2020, 1 en 2021 et 2 en 2022.

En 2022 6 sessions de formation « Diversité » ont été réalisées à destination du Comité directeur (CODIR), des Managers et des collaborateurs, 57 collaborateurs ont été formés.

→ Mesures prises en faveur des personnes handicapées

Depuis 2017, chaque année ARTE France met en place des actions de sensibilisation pour les collaborateurs sur le handicap, notamment à l'occasion de semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap. Un *Guide Mission Handicap* est présent dans l'Intranet d'ARTE France depuis juin 2018 afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs et les inciter à faire appel à des Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT), lorsque cela est possible. A titre d'exemple ont été organisés :

- Le dispositif *Duo Day* en 2021 : 6 binômes ont été formés dans les métiers du numérique, de la communication, production audiovisuelle, graphisme ;
- Une conférence sur l'intégration du handicap en entreprise et le handicap invisible en 2020 ;
- Des animations de sensibilisation autour du handicap auditif en 2021 avec l'élaboration de vidéo destinées à l'interne et diffusées sur les réseaux sociaux élaborés en partenariat avec l'INA et l'organisation d'un atelier « café signe » ;
- En 2022, une série de 5 podcasts sur les handicaps invisibles intitulés « 80 % » a été réalisée en partenariat avec l'INA, France Télévisions et Radio France.

Pour formaliser ses engagements en matière de politique Handicap et les développer, ARTE France a entrepris une démarche en 2021 en vue d'obtention d'une **convention avec l'AGEFIPH**. Dans le cadre de cette démarche un audit par un organisme mandaté par l'AGEFIPH a été réalisé en octobre 2021 sur la situation de l'entreprise.

Par ailleurs afin de favoriser l'insertion de personnes en situation de handicap une **convention de partenariat entre ARTE France et l'association ACT'PRO** a été signée en 2021 et renouvelée en 2022. Dans ce cadre, l'entreprise finance une formation pré-qualifiante à un métier de l'audiovisuel au profit d'une personne en situation de handicap physique, psychique ou avec trouble du développement neurologique. ARTE France s'engage à accueillir davantage le

bénéficiaire de la formation en stage durant 6 mois pour suivre une formation pratique.

→ **Harcèlement et risques psycho-sociaux**

Dans le cadre de sa politique en matière de qualité de vie au travail, ARTE France met en place depuis 2020 des actions de formation et de sensibilisation pour l'ensemble des collaborateurs et des managers sur les thématiques suivantes :

- La prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes : 7 sessions collectives en 2020, 3 sessions en 2021 et de nouvelles sessions sont programmées en 2022 ;
- La prévention des risques psycho-sociaux (RPS) : plusieurs sessions collectives ont été organisées en 2021 avec un format adapté pour les managers et un autre pour les collaborateurs. Une session spécifique pour les élus et les membres de la DRH a été organisée en 2021. Les formations ont été poursuivies en 2022 avec 11 nouvelles sessions.

→ **Bénévolat dans le cadre d'actions RSE**

ARTE France a souscrit en 2021 un abonnement à la plateforme associative [Vendredi](#) mis en place en 2022. Cette plateforme permet de mettre en relation les collaborateurs avec plus de 1 000 associations pour réaliser des missions bénévoles dans différents domaines de l'environnement, de l'économie solidaire, de l'éducation, du social, du caritatif, etc.

2. ARTE G.E.I.E. :

ARTE G.E.I.E. consacre également une part importante de son budget à la formation de ses personnels. Outre le développement des compétences, le plan de déploiement des compétences donne également une place importante aux priorités RSE de l'entreprise et du Groupe.

En 2022, plusieurs formations et actions de sensibilisation ont été menées dans le domaine de la responsabilité environnementale et sociale ainsi que dans le domaine des pratiques professionnelles éthiques :

- Sensibilisation à l'éthique des affaires pour 48 participantes et participantes ;
- Accompagnement de deux salariées et d'un salarié par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et participation au parcours « SourCCIng durable » pour élaborer une stratégie d'achats durables ;
- Formation d'une nouvelle éco-référente en matière de production durable avec un parcours franco-allemand d'une durée de 112 heures ;
- Prévention des risques professionnels liés au visionnage de contenus violents en déployant une formation auprès de 79 personnes.

Par ailleurs, un grand nombre d'actions de communication et de sensibilisation ont eu lieu afin de permettre au personnel d'ARTE G.E.I.E. de s'approprier et de s'impliquer dans la stratégie RSE de l'entreprise :

- Sensibilisation à la politique énergétique d'ARTE G.E.I.E. et aux écogestes lors de différents événements (assemblée générale du personnel, réunions d'information, réunions de direction, etc..) et via différentes communications Intranet ;
- Organisation d'une **masterclass** sur le thème "Mieux prendre en compte le développement durable et l'impact environnemental dans nos récits" ouverte à tous les personnels du Groupe.

II.3 - Favoriser la qualité et le bien-être au travail

1. ARTE France

→ Organisation du travail :

Depuis 2020, **la crise sanitaire a marqué le modèle d'organisation** par le **déploiement massif et contraint du télétravail** qui était en expérimentation depuis 2017, et elle a donc accéléré son déploiement. Les salariés dont le métier peut être exercé en distanciel représentaient 96% du total des effectifs en 2020⁵. L'entreprise s'est adaptée très rapidement et elle a réalisé d'importants investissements financiers nécessaires à l'équipement des salariés en CDI, CDD et alternants.

Dans le cadre des plans d'actions 2021-2025, une réflexion globale sur le modèle d'organisation du travail a été menée en 2021. Un questionnaire a été soumis à l'ensemble des collaborateurs en vue de **définir de manière pérenne de nouvelles modalités de travail au sortir de la crise sanitaire tout en maintenant le collectif de travail**. Il a été complété par un questionnaire destiné aux managers et par des ateliers par direction pour prendre en compte les contraintes d'activité et d'organisation. Une négociation sur ce thème avec les organisations syndicales a débuté en octobre 2021. Elle a abouti à la conclusion d'un accord sur l'organisation du travail en juin 2022, entré en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2022.

→ Maintien du collectif :

Dans le cadre de la crise sanitaire, le **dialogue et des échanges réguliers avec les partenaires sociaux et l'ensemble du personnel** ont permis de garantir des conditions de sécurité optimales et le respect par tous des différentes mesures.

Malgré les contraintes sanitaires et la limitation des interactions sociales, le **maintien du lien social** a été une préoccupation majeure pour l'entreprise. C'est pourquoi plusieurs dispositifs ont été mis en place :

- Communication hebdomadaire de la direction : mail de communication générale du Président du Directoire ; partage des informations fournies dans le cadre de la réunion de Direction ; « Cafète virtuelle » ;
- Projections internes des avant-premières de programmes d'ARTE dans une salle virtuelle ;

De plus, de **nombreux dispositifs de formation et d'accompagnement des salariés** ont été mis en place en distanciel (visioconférence) comme la formation au management à distance, des ateliers sur les risques psychosociaux animés par des psychologues cliniciens et des ateliers sur la prévention des troubles musculosquelettiques ont été déployées.

Une **cellule d'écoute et d'accompagnement psychologique** a enfin été mise en place au sein de l'entreprise dès le début de la crise sanitaire.

→ Pratique d'activités physiques et sportives :

Depuis 2018, les locaux bénéficient d'une salle de sports dans les locaux et de nombreuses activités sportives sont proposées par le CSE. A l'occasion de l'opération Mois sans tabac en novembre, des rendez-vous individuels avec une tabacologue ont été proposés aux collaborateurs qui le souhaitent. Des *challenges sportifs et solidaires* ont été organisés en 2020, 2021 et 2022 via l'application United Heroes. Ces défis ont débouché sur le versement d'un don à des associations choisies par les collaborateurs.

2. ARTE G.E.I.E.

Un nouvel **Accord d'entreprise relatif à la qualité de vie et aux conditions de travail** (QVCT) pour la période 2022 à 2024 a été signé entre partenaires sociaux le 14 mars 2022.

Trois axes prioritaires sont définis par cet accord :

- Réussir l'évolution du télétravail contraint vers le télétravail choisi : cet axe concerne l'adaptation des outils aux besoins du service, la conciliation de la vie personnelle et de la vie professionnelle, les mesures visant à favoriser le sentiment d'appartenance et la cohésion et enfin le réaménagement des espaces de travail ;
- Réussir l'adaptation permanente aux orientations stratégiques : ce deuxième axe prévoit la poursuite du développement des espaces de discussion au travail, les mesures en faveur de l'expression des salariées et salariés et en faveur de la collaboration transversale, l'instauration d'un cadre sécurisant par l'anticipation renforcée de l'évolution des métiers, des compétences et des carrières ou encore l'accompagnement du management de proximité ;
- Encourager les mobilités durables via la mise en œuvre d'un Forfait Mobilité Durable (FMD).

La mise en œuvre des mesures prévues par cet accord a démarré au deuxième trimestre 2022.

5. Pourcentage calculé sur la base de l'effectif 2020

II.4 - Moderniser l'entreprise

1. ARTE France :

La mise à niveau des connaissances des collaborateurs dans le domaine du numérique a toujours constitué un enjeu majeur. En 2020, un dispositif de formation dit **Pass Numérique** destiné à tous les collaborateurs et organisé par cycles de conférences en interne a été mis en place. Ce parcours vise à former sur l'évolution des usages, l'évolution des acteurs du marché, la programmation sur les plateformes sociales, l'usage des réseaux sociaux, les nouvelles formes d'écriture, les enjeux liés aux droits numériques, l'intelligence artificielle ou les nouvelles méthodes collaboratives via les outils et les pratiques d'organisation du travail. Ce dispositif a été repris à la fin 2021 et s'est poursuivi en 2022 avec 2 nouvelles thématiques abordées (Gestion des droits numériques et les Nouvelles écritures).

La refonte des systèmes d'information RH (gestion du temps et des absences, entretiens annuels, formation et recrutement) ainsi que de l'Intranet ont eu lieu en 2021 pour une mise en place en janvier 2022. L'un des enjeux de cette refonte était d'améliorer l'expérience utilisateur des collaborateurs en bénéficiant par voie dématérialisée d'outils ergonomiques avec des informations en temps réel. Un volet dématérialisation des documents et des bulletins de paie a été également initié en 2021 pour une mise en place en septembre 2022 à travers un coffre-fort numérique dans lequel sont déposés les bulletins de salaire. Par ailleurs, les titres restaurants ont été dématérialisés.

La mise en place des conventions de télétravail a été réalisée en 2022.

L'infrastructure permettant la livraison par les producteurs de fichiers de programmes sous forme totalement numérique est opérationnelle depuis début 2019. Par ailleurs, en 2021, l'infrastructure IT a été modernisée pour pouvoir proposer le télétravail à l'intégralité des salariés, qui sont désormais tous équipés en ordinateurs portables. Les SI RH et Finances ont été passés en mode dit SAAS (pour **software as a service**) afin d'être utilisés en mobilité.

2. ARTE G.E.I.E. :

ARTE G.E.I.E. organise depuis 2018 entre 3 et 4 **masterclasses** par an, permettant de partager avec les salariés du groupe les démarches et techniques innovantes repérées dans l'univers des médias. En 2022, ce sont à nouveau quatre **masterclasses** qui ont été organisées autour des thèmes suivants : les arts numériques, la plateformes, la prise en compte du développement durable et de l'impact environnemental dans les récits et enfin les contenus générés par des intelligences artificielles. La fréquentation importante de ces rendez-vous prouve la pertinence de ce format.

La transformation numérique de l'entreprise fait également l'objet d'un grand nombre de travaux et de réflexion dans de nombreux domaines (systèmes d'information programme, refonte et dématérialisation de la gestion des missions, évolution des outils de communication et de collaboration, etc.).

Enfin, 2022 a été marquée par la mise en place d'un nouvel **Accord de télétravail choisi** (à hauteur de 60 % maximum, voire 70 % dans certains cas particuliers) ainsi que par plusieurs expérimentations quant à l'aménagement des espaces de travail pour s'adapter aux nouveaux modes de travail.

III. Les conséquences environnementales de l'activité

Depuis ses débuts, ARTE a placé le respect de l'environnement au cœur de ses valeurs. Nombre de ses programmes militent pour la **prise en compte des conséquences du changement climatique et des enjeux environnementaux**. Les programmes traitant de l'urgence climatique, de l'alimentation, des ressources énergétiques, de l'économie circulaire, du bien-être animal, de la lutte contre le gaspillage sont nombreux. Le développement durable s'inscrit donc pleinement dans sa démarche.

Sur ses différents sites, la chaîne a engagé une politique volontariste afin de **diminuer sa consommation** énergétique, d'**améliorer la gestion de ses déchets** et de **prendre en compte les impacts environnementaux liés au numérique** et à la dématérialisation. L'objectif est d'engager une diminution régulière de l'impact environnemental des différentes activités.

Afin de communiquer au grand public ses engagements environnementaux, ARTE a créé une [rubrique dédiée](#) sur [www.arte.tv](#), le site Internet de la chaîne.

III.1 Enjeux climatiques et environnementaux dans les programmes

De nombreux programmes d'ARTE militent pour la **prise en compte des enjeux environnementaux et des conséquences du changement climatique**. La chaîne attache une attention particulière à ce que ces valeurs soient visibles parmi les programmes qu'elle produit et diffuse. Pendant la COP27, plusieurs documentaires à l'antenne et sur [arte.tv](#) permettaient ainsi de décrypter les enjeux climatiques d'aujourd'hui et de demain.

Cette préoccupation s'est traduite tout au long de l'année dans de nombreux programmes. A titre d'exemple, en 2022 :

- A l'occasion de la COP 27, ARTE a proposé tout au long du mois de novembre une programmation spéciale à l'antenne et sur [arte.tv](#) pour décrypter les enjeux climatiques d'aujourd'hui et de demain. Avec notamment, *Un monde nouveau*, la série documentaire événement co-écrite et racontée par Cyril Dion et réalisée par Thierry Robert. Pendant trois épisodes (Résister/ S'adapter/Régénérer), elle part à la rencontre de celles et ceux qui proposent des solutions pour atténuer les conséquences du réchauffement climatique.

- *Le système Total, anatomie d'une multinationale de l'énergie*, réalisé par Jean-Robert Viallet et diffusé également à cette occasion, a posé la question : à l'heure du dérèglement climatique et de l'explosion de la demande mondiale en pétrole et en gaz, la compagnie TotalEnergies peut-elle s'imposer comme un acteur crédible de la transition énergétique ? Solidement documentée, cette enquête sur trois continents émet de sérieux doutes.
- En juillet, face aux feux de forêt qui sévissaient en France et partout en Europe, ARTE a modifié sa programmation et proposé le documentaire *Quand l'Europe s'enflamme : maîtriser les incendies* d'Almut Faass, qui fait un tour d'horizon des méthodes pour lutter contre ce fléau.
- La websérie documentaire, *Frankenstream, ce monstre qui nous dévore* a été rendue disponible sur [arte.tv](#) depuis novembre 2022 et jusqu'en 2025. La voix de Lison Daniel narre cette réalisation de Pierre-Philippe Berson et d'Adrien Pavillard qui expose en quatre épisodes l'impact significatif d'un aspect de nos vies modernes qui au premier abord peut paraître inoffensif, le streaming.
- Dans *Constructions animales*, Doclan Yard nous montre comment aucune forme ou technique n'échappe au génie des animaux architectes. Cette série documentaire en trois épisodes va à la découverte des habitats surprenants de la faune surpassant la prouesse humaine bien avant l'apparition de l'Homo Sapiens.
- *L'homme et la nature, un nouveau départ*, série documentaire de Brian Leith et Peter Lown illustre comment des scientifiques, des gouvernements et des citoyens œuvrent pour régénérer des écosystèmes détériorés. Un voyage aux quatre coins du monde à la découverte de l'étonnante résilience de la nature.

La chaîne a créé une [rubrique dédiée](#) sur sa plateforme [arte.tv](#) afin d'y retrouver facilement les programmes autour de l'environnement et de la nature disponibles en ligne.

III.2 Diminuer la consommation de ressources

En 2022, un guide des pratiques éco-responsables au bureau illustré par une affiche commune aux trois entités a été élaboré et communiqué à l'ensemble des personnels du Groupe. Par ailleurs, un des objectifs du Projet de Groupe 2020-2024 consiste à *Dresser le bilan carbone de chacune des trois entités du groupe*.

1. ARTE France

Un Bilan carbone a été réalisé en 2019, avec l'aide d'un prestataire spécialisé. **Il porte sur l'année 2017** et donne une « vision 360° » de l'impact environnemental des activités d'ARTE France. Il a permis d'identifier les valeurs des trois champs d'émission du BEGES et d'en tirer un Plan d'actions.

SCOPE 1 : Les émissions directes de Gaz à effet de serre (GES)

Le scope 1 regroupe les actions concernant les **émissions directes** des installations fixes ou mobiles : la combustion (par exemple les carburants), les fuites de fluides frigorigènes...

En 2017, ce champ d'émission a représenté 14,5 TCO₂e, soit 0,6 % des 2 300 TCO₂e retenues pour le Plan d'actions ou 0,04 % des 40 100 TCO₂e des émissions globales d'ARTE France.

Ils sont répartis de la manière suivante :

- 5,7 tonnes émis par les fluides frigorigènes des installations de climatisation ;
- 8,8 tonnes émis par les sources mobiles à moteur thermiques (combustion de carburant des véhicules appartenant à la société).

Du fait de son activité, ARTE France produit très peu d'émissions directes de GES. Au regard de son très faible impact et de la marge de manœuvre très limitée vu les travaux d'amélioration de la climatisation réalisés entre 2017 et 2019, **ARTE France n'a pas fixé d'objectif chiffré de réduction sur le scope 1 entre 2017 et 2022.**

Néanmoins, il faut noter qu'à l'occasion du renouvellement du véhicule de fonction de l'entreprise en 2020, le véhicule thermique a été remplacé par un véhicule électrique.

SCOPE 2 : Les émissions indirectes liées à l'énergie

Le scope 2 regroupe les actions concernant les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité ou d'énergie fournie par les réseaux de chaleur et de froid.

En 2017, ce champ d'émission a représenté 59 TCO₂e, soit 2,6 % des 2 300 TCO₂e retenues pour le Plan d'actions ou 0,1% des 40 100 TCO₂e des émissions globales d'ARTE France. Ce volume correspond aux **émissions indirectes liées à la consommation d'électricité** dans les bâtiments d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves.

La part du scope 2 dans le total est faible. En 2018, la location de 250 m² de bureaux supplémentaires a certes pesé sur l'impact carbone et les émissions se sont élevées à 68 tonnes. Les importants travaux de rénovation effectués la même année ont toutefois permis de compenser dès 2019 le surcroît de consommation électrique liée à cette location. **En conséquence, ARTE France n'a pas fixé d'objectif chiffré de réduction entre 2017 et 2022.** Elle poursuivra néanmoins ses efforts pour réduire les émissions liées au scope 2 via notamment le **Plan de sobriété énergétique adopté à l'automne 2022**.

En effet, en 2022, dans le contexte des tensions internationales ainsi que de l'indisponibilité d'une partie du parc nucléaire français, les entreprises ont été fortement mobilisées afin de réduire leur consommation. Dans le cadre des engagements pris par ARTE, en tant que média de service public, sur les enjeux climatiques et environnementaux, l'entreprise ARTE France a mis en place à partir de l'hiver 2022-2023 un Plan de sobriété afin de réduire sa consommation d'énergie. Ce plan a été élaboré après discussion avec les membres de la commission RSE et les élus du CSE. Communiqué aux salariés en octobre 2022, il tient compte à la fois,

- des **contraintes d'activité** des sociétés de l'UES ARTE France, qui nécessitent pour certaines d'entre elles une continuité d'exploitation (production et livraison de programmes, maintien des infrastructures techniques et informatiques, maintien des sites, etc.),
- de la qualité de locataires de ces mêmes sociétés, qui limitent parfois leur **capacité à agir sur les performances énergétiques** des bâtiments pris à bail (8 rue Marceau à Issy-les-Moulineaux et ARTE Studio à Vanves).

Les actions à court terme porteront principalement sur la gestion du bâtiment, de l'infrastructure informatique et des déplacements. Le plan identifie également des **pistes d'action à moyen ou long terme**, destinées à renforcer l'efficacité de ces mesures. Enfin, il envisage des **mesures d'urgence**, qui ne seront mises en œuvre que dans l'hypothèse d'une crise énergétique majeure.

SCOPE 3 : Les autres émissions indirectes

Le scope 3 concerne toutes les autres émissions indirectes : les immobilisations des biens et des équipements de production (matériel informatique, logiciels...), les déplacements des salariés, les déchets générés par les activités de l'entreprise, l'utilisation et la fin de vie des produits et services vendus, le transport des marchandises...

En 2017, le scope 3 a représenté 2 227 TCO₂, une fois déduit l'impact des programmes audiovisuels. Le poids du scope 3 est donc prépondérant car il représente 97% des émissions annuelles 2017. Ce sont donc sur ces postes, non concernés par l'obligation réglementaire du BEGES, que les actions en réduction ont porté.

En résumé, le Bilan Carbone d'ARTE France montre que :

- **Les émissions globales d'ARTE France** pour 2017 ont été de l'ordre de **40 100 TCO2e** (ou « tonnes-équivalent-CO2 »), mais 94 % de ce total est dû à la production de programmes audiovisuels.
- **Hors programmes audiovisuels, les émissions d'ARTE France** pour 2017 ont été de l'ordre de **2 300 TCO2e**, soit **6% des émissions globales**.

Hors programmes audiovisuels, le plan d'actions d'ARTE France se concentre donc en priorité sur la réduction de la consommation électrique, la réduction de l'impact des déplacements des collaborateurs, la poursuite de la réduction du plastique et du papier, et la mise en œuvre d'une politique environnementale de gestion du parc informatique et de sobriété numérique, ces actions étant accompagnées d'une campagne récurrente de sensibilisation interne de l'ensemble des salariés.

ARTE France est locataire d'un immeuble de bureau. Pratiquement tous les travaux d'amélioration favorables aux économies d'énergie, prévus dans le cadre du renouvellement du bail immobilier, ont été réalisés entre 2017 et 2019. Afin d'améliorer la gestion de la consommation en eau et en énergie, des interventions ont été faites sur les installations de plomberie, climatisation, chauffage et éclairage. Entre 2017 et 2019, la consommation d'électricité avait été maîtrisée, les travaux de rénovation ayant permis de compenser en 2019 le surcroît de consommation électrique liée à la location en 2018 de 250 m² de bureaux supplémentaires.

En raison de la crise sanitaire, les confinements, les restrictions de déplacements et la généralisation du télétravail ont abouti à une forte baisse des consommations d'eau depuis 2019, alors que la baisse de la consommation électrique a été réelle mais beaucoup plus mesurée. En effet, malgré l'absence de personnel pendant une période importante, la conservation du bâtiment en l'état et le maintien d'une présence réduite de salariés a nécessité de conserver la climatisation et le chauffage quasiment à l'identique. Par ailleurs le télétravail sollicite fortement les serveurs informatiques et au deuxième semestre 2022 les collaborateurs sont très régulièrement revenus dans les locaux.

Indicateur Clé de Performance 5 :

	2019	2020	2021	2022
Consommation en électricité d'ARTE France en kWh/m ²	203	164	177	186

Indicateur de suivi C :

	2019	2020	2021	2022
Consommation d'eau d'ARTE France en m ³	2 041	1 204	1 033	1261

L'impact des déplacements professionnels des salariés est un des axes du plan d'actions lié au Bilan carbone. En 2019, ils ont généré l'équivalent de 64,628 tCO2. En raison des confinements et des restrictions de déplacements liées à la crise sanitaire, ce chiffre s'est effondré en 2020 et 2021, pour remonter en 2022 avec la reprise des déplacements, tout en restant inférieur à la moitié de l'impact de 2019. A noter que depuis le 1^{er} septembre 2022, la procédure missions indique que le recours au train doit être privilégié pour tous les déplacements en France, hors Corse, et pour les déplacements en Europe d'une durée inférieure à 5 heures.

Indicateur de suivi D :	2019	2020	2021	2022
Équivalent CO2 des déplacements professionnels ARTE France en tCO2	64,628	20,656	11,306	29,088

Fin 2017, l'élaboration d'un plan de mobilité a permis d'étudier les **mesures favorisant l'usage du vélo et le covoiturage** : depuis 2018, 43 supports à vélos ont été installés sur le parvis devant l'entrée et dans le parking d'ARTE France ; des recharges pour vélos électriques et un atelier vélo ont été mis à disposition dans le parking en juin 2018. L'indemnité kilométrique vélo (IKV) a été mise en place en 2018 pour les salariés utilisant ce mode de transport doux. Afin de promouvoir tous les modes de transports écoresponsable (vélo, trottinette, co-voiturage, etc.) de ses salariés, ARTE France a mis en place début 2020, un forfait mobilité dont le montant pouvait initialement atteindre jusqu'à 400 euros par an. Ce montant a été porté à 500 euros début 2021.

Par ailleurs, pour promouvoir le recours aux véhicules électriques, ARTE France a installé depuis 2020, cinq bornes pour le rechargement des batteries des véhicules électriques et le véhicule de service de la direction a été remplacé par un véhicule électrique.

En 2022, Arte France a proposé des alternatives co-voiturage aux collaborateurs à travers un fichier partagé permettant de proposer ou demander un co-voiturage et la suggestion d'applications d'autopartage de véhicule.

ARTE France Développement (AFD) :

Cette filiale d'ARTE France, très investie sur les thématiques sociales et environnementales, a souhaité faire un état des lieux des principaux postes émetteurs de ses activités.

Elle a réalisé en 2020 **deux Bilans Carbone** avec l'aide d'un prestataire spécialisé :

- Le premier bilan porte sur l'ensemble des activités de la filiale et indique que **les émissions globales d'ARTE France Développement** pour l'année 2019 ont été de l'ordre de **5 600 TCO2e**. Au sein de ces émissions, 4 960 TCO2e ont été émises par l'exploitation de droits audiovisuels, représentant ainsi 93% des émissions de CO2e d'ARTE France Développement. Globalement, les émissions indirectes dues à la fabrication, l'utilisation et la fin de vie des produits achetés ou vendus (scope 3) sont largement majoritaires.

- Une des activités d'ARTE France Développement porte sur la production audiovisuelle de magazines pour l'antenne d'ARTE et le second Bilan Carbone a été mené pour **prendre en compte les impacts environnementaux spécifiquement liés à la création de contenus**. Il a porté sur l'évaluation de l'impact de la production de trois magazines : *Karambolage*, *le Dessous des Cartes* et *les Experts du Dessous des Cartes*. Il a mis en évidence que les productions de ces programmes ont émis 2 à 3 fois moins de GES que les productions audiovisuelles étudiées par l'ADEME. Cela s'explique surtout par la faible part de tournage à l'extérieur dans ces émissions, l'essentiel de la production étant réalisée dans les locaux d'ARTE France Développement.

2. ARTE G.E.I.E. :

ARTE G.E.I.E. a réalisé son premier bilan carbone en 2021, avec l'aide d'un prestataire spécialisé (Climat Mundi). Celui-ci recense les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble des activités d'ARTE G.E.I.E. en prenant pour référence l'exercice 2019 et en partie celui de 2020.

Ce bilan carbone vient compléter la certification ISO 50001 et d'autres mesures visant à réduire l'empreinte carbone d'ARTE, à l'image du plan de mobilité, de la démarche durable du restaurant d'entreprise et des actions en faveur de la biodiversité sur le site d'ARTE G.E.I.E.

Voici les principaux résultats de ce bilan, répartis en quatre catégories :

→ Visionnage de l'offre linéaire et non linéaire d'ARTE par le public de la chaîne

Cette catégorie tient compte de la production des terminaux (TV, ordinateurs, tablettes, téléphones portables...) et du visionnage de l'offre de programmes par le public d'ARTE. C'est celle qui émet le plus de gaz à effet de serre et sur laquelle ARTE n'a qu'une influence limitée.

→ Distribution de l'offre linéaire et non linéaire d'ARTE sur l'ensemble des vecteurs

Cette catégorie recense les émissions de gaz à effet de serre engendrées par la distribution des programmes d'ARTE sur tous les vecteurs (TV et Web, y compris les plates-formes tierces telles que YouTube). Il est intéressant de noter que la part des émissions de GES résultant de la diffusion linéaire en mode broadcast (satellite, DVB-T, câble) est très inférieure à celle liée à la diffusion non linéaire à la demande (tous les contenus visionnés en *replay* sur arte.tv et les plates-formes tierces).

→ Contenu (programmes)

Cette catégorie concerne la production et l'achat de tous les programmes d'ARTE, que ce soit du côté d'ARTE G.E.I.E., d'ARTE France ou d'ARTE Deutschland.

→ Fonctionnement d'ARTE G.E.I.E.

Cette catégorie recense toutes les émissions directes liées au fonctionnement d'ARTE G.E.I.E., y compris au sein du restaurant d'entreprise : besoins en énergie, équipements (informatiques, techniques, mobilier, etc.), services généraux, mobilité des employés (y compris les déplacements professionnels).

Le graphique ci-dessous présente la répartition des émissions de gaz à effet de serre en fonction des catégories.



Le rapport d'expertise présente en détail les émissions de gaz à effet de serre générées. Dans le cas des émissions indirectes, il a fallu en partie recourir à des hypothèses et à des généralisations : il faut donc tabler sur un certain facteur d'incertitude. Par ailleurs, les spécialistes externes ont formulé des recommandations pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour donner suite à ce bilan, une priorisation est en cours, en collaboration avec l'ensemble des services concernés, au niveau du groupe, sur la question de la distribution et de la «sobriété numérique» et au niveau d'ARTE G.E.I.E. sur les questions touchant le siège.

Dans ce domaine, ARTE G.E.I.E. est pleinement engagée depuis plusieurs années dans une démarche ambitieuse de diminution de sa consommation d'énergie en mettant en œuvre **un système de management énergétique basé sur la norme ISO 50001**.

La politique énergétique d'ARTE G.E.I.E. entérinée par le Comité de Gérance en avril 2021 reprend les 5 grands objectifs suivants :

- Développer une démarche d'amélioration continue en matière d'économies d'énergie afin de réduire de 40% les consommations énergétiques d'ici 2024, par rapport à l'année de référence 2013. Cet objectif a été atteint dès 2021 ;
- Analyser et maîtriser les activités les plus gourmandes en énergies pour consommer au plus juste tout en maintenant une qualité de diffusion et de service optimale ;
- Sensibiliser l'ensemble des salariés aux économies d'énergie et les informer des objectifs ;
- Intégrer le critère énergie dans le processus d'achat (le règlement financier de l'entreprise engage à avoir au moins 10 projets dans lesquels un critère énergie figure) ;
- Respecter les exigences légales applicables aux activités et être conforme à la norme ISO 50001.

Une enquête-quiz a été réalisée à l'été 2022 auprès du personnel concernant les résultats de ce bilan carbone, afin de communiquer autour de ces résultats, mais également de mobiliser toutes et tous les salariés autour des actions à mettre en œuvre en s'appuyant sur ce bilan. Cette enquête a connu une forte participation (65 % des effectifs), avec une bonne représentativité démographique du personnel des répondantes et répondants. Les résultats montrent une forte sensibilité du personnel d'ARTE G.E.I.E. aux questions environnementales.

C'est sur la base des résultats du bilan carbone et des réponses à ce questionnaire que le plan de transition d'ARTE G.E.I.E. a été élaboré au second semestre 2022 pour les années 2022 et 2023. Il comporte les volets suivants :

- Mobilité : systématisation de l'usage du train pour les voyages professionnels pour toutes les distances pouvant se parcourir en train en moins de 5 heures, amélioration du **reporting**, mise en place du Forfait Mobilités Durables (FMD) et refonte de l'attribution des places de parking ;
- Sobriété énergétique : réduction de la température de chauffage (cf ci-dessus) et étude de la possibilité de raccorder le bâtiment au réseau de chaleur urbain ou d'un passage à un système de pompe à chaleur ;
- Alimentation durable : réduction de la part de ruminants, cf ci-dessous ;
- Communication autour des éco-gestes au bureau, cf. ci-dessus ;
- Stratégie d'achats responsables et allongement de la durée d'utilisation des **smartphones** ;
- Mesures en faveur de l'éco-production et de la sobriété numérique (cf. ci-dessous).

Indicateur Clé de Performance 6 (ARTE G.E.I.E.) :

	2019	2020	2021	2022
Consommation énergétique pour ARTE G.E.I.E. en GWh	4,9	4,8	4,8	4,1

ARTE cherche à adopter des comportements vertueux y compris dans le **choix de ses fournisseurs d'électricité en favorisant l'énergie renouvelable**. Ce soutien au développement de la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables a également vocation à enclencher un cercle bénéfique en incitant les acteurs du marché à se tourner davantage vers les modes de production plus respectueux de l'environnement.

Indicateur Clé de Performance 7 (ARTE France) :

	2019	2020	2021	2022
Pourcentage d'électricité d'origine renouvelable du fournisseur d'électricité d'ARTE France	100 %	100 %	100 %	100 %

Indicateur Clé de Performance 7 bis (ARTE G.E.I.E.) :

	2019	2020	2021	2022
Pourcentage d'électricité d'origine renouvelable des fournisseurs d'électricité d'ARTE G.E.I.E.	99,5 %	99,5 %	99,5	99,43 %

Depuis plusieurs années, de nombreuses actions ont été menées pour réduire la consommation de papier à ARTE France avec des résultats tangibles :

- la revue de presse est passée en version **dématérialisée** depuis janvier 2018 ;
- des carnets recyclés sont proposés par le service courrier ;
- la mise en place de **nouvelles imprimantes / photocopieurs** en 2022, équipées d'une fonctionnalité de libération des impressions par badge et les actions de modernisation des outils métiers (dématérialisation des procédures) ont permis de réduire efficacement le nombre d'impressions, qui a baissé de 58 % entre 2019 et 2022. **Les confinements et le télétravail ont également participé à ce résultat.**

Indicateur Clé de Performance 8 (ARTE France) :

	2019	2020	2021	2022
Impressions papier pour ARTE France	2 139 492	1 072 781	856 010	893 921

III.3 - Améliorer la gestion des déchets, favoriser la biodiversité et la restauration durable

1. ARTE France

En parallèle de la baisse de la consommation de ressources, ARTE France a mis en place une politique active en termes de gestion, tri et recyclage des déchets.

Cette démarche s'est d'abord traduite par le tri à la source des déchets papiers avec la **mise en place généralisée depuis mars 2018 des poubelles Recy'Go**. Des « écobelles » sont maintenant disposées à chaque poste de travail, le papier est ensuite collecté puis transmis à la Poste qui assure le recyclage. La Poste a ainsi pu décerner à ARTE France un certificat portant sur la valorisation de 6 947 kg de papier de bureau en 2022, ce qui a permis le recyclage selon les normes en vigueur de l'équivalent de 2 779 ramettes de 500 feuilles de papier A4. Ce chiffre dépasse le niveau de 2020 (6 405 kg) après une baisse en 2021 (5 544 kg) en raison du fort taux de télétravail des salariés.

2. ARTE G.E.I.E.

Une démarche de **réduction et de gestion vertueuse des déchets et de restauration durable** est à l'œuvre depuis plusieurs années au sein d'ARTE G.E.I.E. De même, l'entreprise mène depuis plusieurs années des actions en faveur de la biodiversité.

En 2022, cette démarche s'est traduite par une prise en compte importante des critères de restauration durable dans le cahier des charges et dans l'évaluation des offres dans le cadre de la mise en concurrence du marché de restauration collective intervenue au premier semestre.

Très concrètement, l'enquête menée auprès du personnel au premier semestre 2022 a montré une demande en hausse de plats végétariens. Ainsi, l'alimentation proposée au restaurant d'entreprise représentant une part importante de l'impact carbone du fonctionnement interne de l'entreprise, **un objectif de réduction de 25 % des plats composés de ruminants** (dont l'impact carbone est le plus significatif) a été fixé pour l'année 2023, par rapport à l'année de référence 2019 prise en compte lors de l'élaboration du bilan carbone.

Par ailleurs, afin de compléter les différents dispositifs de réduction et de recyclage des déchets en place pour la plupart depuis plusieurs années, l'achat de thé bio **sans emballage plastique** a été mis en place en 2022, ainsi que la valorisation des fins de plateau au restaurant d'entreprise en **biodéchets**.

Enfin, en matière de **biodiversité**, ARTE G.E.I.E. a reçu le titre de "champion" le 29 juin 2022, dans le cadre de la Charte « Tous unis pour plus de biodiversité ». Dans le même registre, la commission culture, loisirs et œuvres sociales a mis en place un potager collectif dans les locaux, permettant à toutes et tous les salariés qui le souhaite de jardiner lors de leur pause déjeuner.

III.4 Prendre en compte les impacts environnementaux liés au numérique et à la production audiovisuelle

Mesurer et réduire l'impact environnemental des activités numériques d'ARTE, tout en améliorant la qualité de service est un des objectifs du Projet de Groupe 2021-2024.

ARTE France a poursuivi la **dématérialisation de ses procédures**. Afin d'adapter les outils et processus de travail, le stockage Cloud déployé permet de réduire l'envoi de fichiers lourds dans la messagerie et de limiter le stockage interne. Par ailleurs, la **centralisation de l'archivage du patrimoine audiovisuel** d'ARTE France a été réalisée dans les locaux d'ARTE G.E.I.E. afin de limiter un double stockage. En parallèle, pour sensibiliser les salariés et alléger l'empreinte écologique, un **Guide des bonnes pratiques au bureau** a été publié dans l'intranet début 2019 et mis à jour en 2021. Appelé à être enrichi régulièrement, ce document donne des idées et gestes simples pour réduire les impacts sur l'environnement.

Le Bilan carbone réalisé par ARTE G.E.I.E. a mis en évidence que parmi les émissions de gaz à effet de serre engendrées par la distribution des programmes d'ARTE sur tous les vecteurs (TV et Web, y compris les plates-formes tierces telles que YouTube), la très grande majorité résultent de la diffusion non linéaire (les contenus visionnés en replay sur arte.tv et les plates-formes tierces) contre seulement un faible pourcentage pour la diffusion linéaire classique (satellite, DVB-T, câble ou IP-TV).

Pour **réduire l'impact environnemental lié à la diffusion numérique de l'offre ARTE**, un logiciel de mesure de l'empreinte carbone de la plateforme arte.tv (**GreenFrame**) a été développé et mis en place en 2021. Différentes mesures ont été prises par ARTE G.E.I.E. en 2022 pour réduire l'empreinte carbone de l'infrastructure technique et de la distribution sur tous les canaux de distribution d'ARTE :

- Prise en compte de critères RSE dans la notation des offres du projet « **Nouveau Plateau technique** », notamment dans la nouvelle conception de l'efficacité climatique des locaux techniques centraux.
- Renforcement de l'engagement en faveur d'un streaming responsable qui allie qualité d'image et écoresponsabilité, via la mise en œuvre au second semestre 2022 d'un nouveau système d'encodage plus économe conçu par l'institut Fraunhofer **DeepEncode** (ce système permet de réduire le volume de données des fichiers vidéos publiés sur les canaux de diffusion non linéaires).

- Développement **d'autres fonctions** permettant aux internautes de réduire l'impact environnemental de leur consommation de vidéos avec :
 - La possibilité de désactiver la lecture automatique des vidéos ;
 - La possibilité de désactiver le lancement automatique de la vidéo suivante ;
 - La possibilité de désactiver le lancement automatique des bandes-annonces.
- Participation à l'initiative « **Greening of streaming** », avec des partenaires comme l'EBU et AKAMAI et des partenaires industriels, afin de promouvoir des technologies qui réduisent l'impact du **streaming**.

Enfin, à l'occasion de la diffusion de la web-série *Frankenstream*, une page dédiée a été créée sur arte.tv : «[ARTE s'engage pour un streaming responsable](#)» afin de regrouper toutes les informations permettant aux internautes de réduire l'empreinte de la consommation individuelle de vidéo, sans pour autant nuire à la qualité de leur expérience.

Mesurer l'impact environnemental d'une sélection de programmes afin de déterminer des critères d'éco-responsabilité pour la production est un des objectifs du Projet de Groupe 2021-2024. **Le Bilan carbone d'ARTE France réalisé en 2019** a montré que **94 % de ses émissions globales étaient dues à la production de programmes audiovisuels**. Il est logique que ce poste soit prépondérant car l'activité principale d'ARTE France consiste à

produire, coproduire et acheter des programmes antenne ou numériques pour la chaîne ARTE. Pour autant, ce pourcentage est extrêmement élevé, il est soumis à une forte incertitude de l'ordre de 44 %, valeur très importante pour un Bilan carbone, et la production exécutive de ces programmes est confiée à des producteurs indépendants extérieurs.

La marge de manœuvre directe de l'entreprise pour réduire les émissions liées aux programmes audiovisuels est très faible car il n'est bien entendu pas envisageable de baisser le volume de programmes fournis à la chaîne, néanmoins, elle peut agir en tant que prescripteur de bonnes pratiques auprès des producteurs et **le Groupe ARTE dans son ensemble s'est saisi de ce chantier** avec notamment l'adhésion d'ARTE G.E.I.E à l'association [Ecoprod](#) en avril 2022 pour le compte également d'ARTE France, et sa participation au groupe de travail sous l'égide du CNC en vue de l'homologation des calculateurs carbone dédiés à l'audiovisuel. L'année 2022 a également donné lieu aux premières formations de collaboratrices et collaborateurs des deux entités sur l'éco-production et à l'intégration d'une clause dans tous les contrats de coproductions et d'achats pour la fourniture des Bilan Carbone réalisés.

Dans une démarche de test, huit premières coproductions ont également été produites par ARTE G.E.I.E. selon des standards écoresponsables allemands ou français en 2022.

Enfin, différentes mesures ont été mises en place afin de renforcer la durabilité de la production audiovisuelle interne au sein d'ARTE G.E.I.E. : l'abandon des piles jetables au profit des piles rechargeables, la préférence donnée à des marques proposant des vêtements produits de manière durable pour les présentatrices et présentateurs d'ARTE ainsi que le recours à des marques de maquillage écologiques.

Note Méthodologique

Cadre légal

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code du Commerce, ARTE France est tenue de publier une DPEF consolidée présentant les informations sur la manière dont ARTE France et ARTE G.E.I.E. prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leurs activités. Notre DPEF reprend l'ensemble des informations requises à l'article L.225-102-1 alinéa III, à l'exception des thèmes suivants :

- Engagements sociétaux en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire ;
- Engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal.

Ces thèmes n'ont pas été abordés dans la déclaration compte tenu des activités du Groupe ARTE.

Période de reporting

Les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux présentés dans cette déclaration concernent la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Périmètre de consolidation et mode de collecte des données

Indicateurs Clés de Performance 2022	Périmètre de consolidation	Période de reporting	Mode de collecte des données
Indicateur 1 : Présence d'expertes femmes dans 28' (moyenne annuelle)	ARTE Groupe	2022	Donnée issue du Tableau de bord du Groupe ARTE piloté par ARTE G.E.I.E.
Indicateur 1 bis : Présence d'expertes femmes dans ARTE Journal (moyenne annuelle)	ARTE Groupe	2022	Donnée issue du Tableau de bord du Groupe ARTE piloté par ARTE G.E.I.E.
Indicateur 2 : Nombre de programmes diffusés en audiodescription par ARTE (moyenne hebdomadaire)	ARTE Groupe	2022	Donnée issue du Tableau de bord du Groupe ARTE piloté par ARTE G.E.I.E.
Indicateur 2 bis : Part des programmes diffusés en France avec une version sous-titrée pour sourds et malentendants	ARTE Groupe	2022	Donnée issue du Tableau de bord du Groupe ARTE piloté par ARTE G.E.I.E.
Indicateur 3 : Répartition par genre de l'effectif salarié d'ARTE France	UES ARTE France	2022	Donnée issue du système d'informations RH d'ARTE France, pilotée par la Direction des Ressources Humaines d'ARTE France.
Indicateur 3 bis G.E.I.E. : Répartition par genre de l'effectif salarié d'ARTE G.E.I.E.	ARTE G.E.I.E.	2022	Donnée issue du système d'informations RH d'ARTE G.E.I.E., pilotée par la Direction des Ressources Humaines d'ARTE G.E.I.E.
Indicateur 4 : Index de l'égalité femmes-hommes ARTE France	UES ARTE France	2022	Donnée calculée par Direction des Ressources Humaines d'ARTE France selon la méthode mise en place par le ministère du travail.
Indicateur 4 bis : Index de l'égalité femmes-hommes ARTE G.E.I.E.	ARTE G.E.I.E.	2022	Donnée calculée par Direction des Ressources Humaines d'ARTE G.E.I.E. selon la méthode mise en place par le ministère du travail.
Indicateur 5 : Consommation en électricité pour ARTE France en kWh/m ²	ARTE France (site d'Issy-les-Moulineaux uniquement)	2022	Donnée issue des facturations du fournisseur d'électricité d'ARTE France pilotée par les Services Généraux d'ARTE France.
Indicateur 6 : Consommation énergétique pour ARTE G.E.I.E. en GWh	ARTE G.E.I.E.	2022	Donnée issue des facturations électricité, gaz, fioul et carburant d'ARTE G.E.I.E. pilotée par les Services Généraux d'ARTE G.E.I.E.
Indicateur 7 : Pourcentage d'électricité d'origine renouvelable des fournisseurs d'électricité d'ARTE France	UES ARTE France	2022	Donnée issue des facturations du prestataire, pilotée par les Services Généraux d'ARTE France.
Indicateur 7 bis : Pourcentage d'électricité d'origine renouvelable des fournisseurs d'électricité d'ARTE G.E.I.E.	ARTE G.E.I.E.	2022	Donnée issue des facturations des fournisseurs d'électricité d'ARTE G.E.I.E. pilotée par les Services Généraux d'ARTE G.E.I.E.
Indicateur 8 : Impressions papier pour ARTE France	ARTE France (site d'Issy-les-Moulineaux uniquement)	2022	Donnée issue des facturations du prestataire, pilotée par les Services Généraux d'ARTE France

Indicateurs de suivi 2021	Périmètre de consolidation	Période de reporting	Mode de collecte des données
Indicateur A : Nombre d'opérations en régions à l'attention du grand public en France (projections dont avant-premières, <i>masters-class</i> , rencontres, débats, dédicaces... et présence dans festivals)	UES ARTE France	2022	Donnée calculée par la Direction de la Communication d'ARTE France sur la base du bilan annuel des opérations.
Indicateur B1 : Écarts de rémunération entre les femmes et les hommes d'ARTE France	UES ARTE France	2022	Donnée calculée par Direction des Ressources Humaines d'ARTE France selon la méthode légale et sur la base de notre classification après information et consultation du CSE.
Indicateur B2 : Écarts des augmentations entre les femmes et les hommes d'ARTE France	UES ARTE France	2022	Donnée calculée par Direction des Ressources Humaines d'ARTE France selon la méthode légale.
Indicateur B3 : Écarts de répartition des promotions entre les femmes et les hommes d'ARTE France	UES ARTE France	2022	Donnée calculée par Direction des Ressources Humaines d'ARTE France selon la méthode légale.
Indicateur B4 : Augmentation après la maternité à ARTE France	UES ARTE France	2022	Donnée calculée par Direction des Ressources Humaines d'ARTE France selon la méthode légale.
Indicateur B5 : Parité entre les femmes et les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations à ARTE France	UES ARTE France	2022	Donnée calculée par Direction des Ressources Humaines d'ARTE France selon la méthode légale.
Indicateur B1 bis : Écarts de rémunération entre les femmes et les hommes d'ARTE G.E.I.E.	ARTE G.E.I.E.	2022	Donnée calculée par Direction des Ressources Humaines d'ARTE G.E.I.E. selon la méthode légale.
Indicateur B2 bis : Écarts des augmentations entre les femmes et les hommes d'ARTE G.E.I.E.	ARTE G.E.I.E.	2022	Donnée calculée par Direction des Ressources Humaines d'ARTE G.E.I.E. selon la méthode légale.
Indicateur B3 bis : Écarts de répartition des promotions entre les femmes et les hommes d'ARTE G.E.I.E.	ARTE G.E.I.E.	2022	Donnée calculée par Direction des Ressources Humaines d'ARTE G.E.I.E. selon la méthode légale.
Indicateur B4 bis : Augmentation après la maternité à ARTE G.E.I.E.	ARTE G.E.I.E.	2022	Donnée calculée par Direction des Ressources Humaines d'ARTE G.E.I.E. selon la méthode légale.
Indicateur B5 bis : Parité entre les femmes et les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations à ARTE G.E.I.E.	ARTE G.E.I.E.	2022	Donnée calculées par Direction des Ressources Humaines d'ARTE G.E.I.E. selon la méthode légale.
Indicateur C : Consommation d'eau pour ARTE France en m ³	UES ARTE France	2022	Donnée calculée en additionnant les consommations d'eau des sites d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves
Indicateur D : Equivalent CO2 des déplacements professionnels ARTE France en tCO2	UES ARTE France	2022	Donnée fournie par le prestataire gérant les déplacements professionnels d'ARTE France, pilotée par la Direction financière

Méthodes de calcul des indicateurs Clés de Performance :

- **Indicateurs 1 et 1 bis** : Moyenne annuelle de la proportion de femmes parmi les experts invités chaque mois dans le magazine d'actualités [28 Minutes](#) diffusé chaque jour à 20h05 du lundi au samedi et dans [ARTE Journal](#) qui chaque jour à 19h45 propose une approche européenne et culturelle de l'actualité. L'expert-e est entendu-e comme une personne ayant une légitimité par rapport à la question évoquée, en raison de son métier, de son travail personnel ou de son expérience vécue, et qui est doté d'une vision analytique sur le sujet. Il s'agit d'une personne capable de produire une analyse (et non un témoignage), avec une vision distanciée, ce qui implique qu'elle ne soit pas directement actrice de l'évènement dont il est rendu compte, même si elle a pu en avoir connaissance indirectement.
- **Indicateur 2** : : Nombre de programmes diffusés en audiodescription par ARTE (moyenne hebdomadaire)
L'audiodescription est un ensemble de techniques qui permettent de rendre des films, des spectacles ou des expositions, accessibles aux personnes aveugles ou malvoyantes grâce à un texte en voix off qui décrit les éléments visuels de l'œuvre.
Tous les programmes de la chaîne disponibles en audiodescription sont disponibles [ici](#) sur le site arte.tv.
- **Indicateur 2 bis** : Part des programmes diffusés en France avec une version sous-titrée pour sourds et malentendants.
Le calcul concerne les versions sous-titrées pour sourds et malentendants ainsi que les versions intégralement sous-titrées (VOST) pour les premières diffusions, multidiffusions et rediffusions de la grille TV, à l'exception des programmes suivants : émissions en direct, les journaux d'ARTE, opéras, habillages et présentations, programmes de complements, agenda Coup de cœur, concerts et spectacles. Il s'agit d'une moyenne annuelle.
- **Indicateur 3** : Répartition par genre de l'effectif salarié d'ARTE France
Extraction mensuelle des effectifs présents le dernier jour du mois, on parle d'effectif physique, à savoir une personne à temps partiel compte pour un. Les effectifs 2022 présentés incluent les contrats à durée indéterminée et déterminée d'ARTE France et des filiales ARTE France Développement, Arte Education et ARTE France Cinéma mais n'incluent pas les intermittents et les pigistes.
- **Indicateur 3 bis G.E.I.E** : Répartition par genre de l'effectif salarié d'ARTE G.E.I.E. en 2022.
A partir du Browser SAP HR : 12 Extractions par type de population des effectifs en fin de mois : CDI/CDD et Intermittents/Pigistes.
Chaque extraction comporte le matricule, le statut, le sexe du personnel concerné. Calcul de la moyenne sur l'année par statut / sexe des effectifs.
- **Indicateur 4 et 4 bis** : La *Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel* du 5 septembre 2018 a créé [l'Index de l'égalité salariale Femmes-Hommes](#) afin de soumettre les entreprises à une obligation de résultat. Pour les entreprises de plus de 250 salariés, l'index, sur 100 points est calculé chaque année à partir de 5 indicateurs :
 - L'écart de rémunération femmes-hommes, note sur 40 ;
 - L'écart de répartition des augmentations individuelles, note sur 20 ;
 - L'écart de répartition des promotions, note sur 15 ;
 - Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité, note sur 15 ;
 - La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations, note sur 10.Il doit être rendu public et transmis à l'inspection du travail. Les résultats de cet indicateur pour ARTE France et pour ARTE GEIE sont disponibles [ici](#) sur le site arte.tv.
- **Indicateur 5** : Consommation en électricité pour ARTE France. Le calcul consiste à faire la somme des consommations d'électricité, exprimée en kWh/M2. Les consommations d'électricité n'incluent pas les données qui sont comprises dans les charges partagées de l'immeuble à Issy-les-Moulineaux.
- **Indicateur 6** : Consommation énergétique pour ARTE G.E.I.E. Le calcul consiste à faire la somme des consommations de toutes les énergies confondues exprimée en GWh (électricité, gaz, fuel du groupe électrogène, et carburants) pour tous les usages énergétiques (data center, restaurant d'entreprise, chauffage, climatisation, déshumidification, régies, studios, salles techniques, dégivrage antennes, bureaux, déplacements voitures ARTE G.E.I.E.).
- **Indicateur 7** : Pourcentage d'énergie renouvelable du fournisseur d'électricité d'ARTE France Attestations d'utilisation et garanties d'origine communiquées par les fournisseurs d'électricité.
- **Indicateur 7 bis** : Pourcentage d'énergie renouvelable des fournisseurs d'électricité d'ARTE G.E.I.E.
Attestations d'utilisation et garanties d'origine communiquées par les fournisseurs d'électricité.
- **Indicateur 8** : Le cumul des impressions papier Noir & Blanc et couleurs (en unités) concernent le périmètre d'ARTE France et ses filiales qui sont hébergées sur le site d'Issy-les-Moulineaux. Cet indicateur ne concerne que le bâtiment ARTE France à Issy les Moulineaux et le cumul a été effectué sur la base des relevés de facturation du prestataire gérant les imprimantes.

Evolution du périmètre des indicateurs Clés de Performance entre les DPEF de 2018 à 2021 (les indicateurs sont inchangés entre la DPEF 2021 et la DEF 2022) :

- Dans les DPEF 2018 à 2020, un Indicateur Clé de Performance (Indicateur 8 dans la DPEF 2020) portait sur le **Pressage interne des CD/DVD pour ARTE France**. En effet, Les salariés d'ARTE France et de ses filiales ont la possibilité de demander le pressage sous format numérique de programmes audiovisuels hébergés dans les bases de données soit pour un usage interne, soit pour l'envoi à des journalistes lorsqu'il s'agit de préparer la communication des programmes avant leur diffusion. Il n'existe pas de filière de recyclage spécifique en France pour les DVD, il était donc indispensable de réduire la production à la source. Grâce à une politique de réduction active menée en parallèle de la généralisation de la visualisation des programmes sous format numérique, cet indicateur était passé de 20 662 exemplaires en 2015 à 866 exemplaires en 2020 puis à 153 en 2021. Il n'était plus pertinent de le suivre en tant qu'Indicateur Clé de Performance.
- Dans les DPEF 2018 à 2020, un Indicateur Clé de Performance (Indicateur 6 dans la DPEF 2020) portait sur la **Consommation d'eau pour ARTE France**. Au regard de l'activité de bureaux exercée par ARTE France et de la faible marge de manœuvre restant après les actions déjà menées (ex : mise en place de fontaines à eau branchées sur le réseau), il a été décidé de continuer à suivre cette consommation mais en tant qu'Indicateur de suivi et non Indicateur Clé de Performance.

Eléments méthodologiques complémentaires :

Certains risques extra-financier majeurs de la **Cartographie des risques RSE commune à ARTE France et ARTE G.E.I.E.** ne font pas l'objet, dans la DPEF, d'indicateurs Clés de Performance ou d'indicateurs de suivi en raison d'un suivi non quantifiable car la politique menée pour prévenir et atténuer ces risques fait appel à de nombreuses procédures et actions.

C'est le cas pour :

- les enjeux relatifs à l'éthique professionnelle et la gouvernance sont primordiaux pour ARTE et plusieurs dispositifs de contrôle ont été mis en place. En parallèle, une procédure de signalement est accessible à tous sur le site grand public arte.tv : <https://www.arte.tv/sites/corporate/gouvernance/>
- afin de mettre en place une gouvernance adaptée pour **déployer une démarche structurée et efficace**, le Groupe a dédié un des cinq axes stratégiques du Projet de Groupe d'ARTE pour la période 2021-2024 aux enjeux RSE. Un suivi régulier est assuré pour les différents projets.
- l'enjeu consistant à veiller à une qualité de vie et des conditions de travail favorables pour les collaborateurs, notamment par le biais du dialogue social. En effet, à partir du Document Unique des risques de travail dans l'entreprise, ARTE France et ARTE GEIE ont signé de nombreux accords dont QVT etc... **détaillés dans le corps du texte de la DPEF.**

→ l'enjeu de formation et de communication interne pour l'adhésion aux convictions et valeurs d'ARTE au sein du Groupe qui se traduit de multiple manière.

→ les enjeux consistant à **réduire l'impact environnemental dans la production des programmes** et à **réduire l'impact environnemental direct ou indirect des fournisseurs et des prestataires** pour lesquels la réflexion est en cours afin de déterminer un indicateur de suivi pertinent à horizon un ou deux ans.

→ la mesure de la réduction de l'impact environnemental dans la diffusion de l'offre ARTE est extrêmement complexe. De nombreuses actions ont été initiées pour réduire l'impact environnemental lié à la diffusion numérique de l'offre ARTE mais aucun indicateur pertinent n'a été identifié à ce stade.

Méthodes de calcul des indicateurs de suivi :

- **Indicateur A** : Nombre d'opérations en région à l'attention du grand public en France (projections dont avant-premières, masters-class, rencontres, débats, dédicaces... et présence dans festivals). Le calcul consiste à faire la somme des opérations menées en France en dehors de Paris et de l'Ile-de-France. Les opérations ayant eu lieu sous format numérique uniquement et accessibles dans la France entière sont comptabilisées.
- **Indicateurs B1 à B5** : Détail des 5 critères composant la base de calcul de l'Index de l'égalité salariale Femmes-Hommes d'ARTE France.
- **Indicateurs B1 bis à B5 bis** : Détail des 5 critères composant la base de calcul de l'Index de l'égalité salariale Femmes-Hommes d'ARTE G.E.I.E.
- **Indicateur C** : Consommation d'eau pour ARTE France en m³. Le calcul consiste à faire la somme des consommations annuelles d'eau en M3 sur le site d'Issy-les-Moulineaux sur la base des factures reçues. Le calcul s'appuyant sur les facturations reçues et des estimations, un lissage proportionnel des volumes consommés a été réalisé pour correspondre à la période définie.
- **Indicateur D** : Equivalent CO2 des déplacements professionnels ARTE France en tCO2. Calcul réalisé par le prestataire sur la base des kilomètres parcourus en additionnant les impacts carbone des déplacements avion et train réservés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Tableaux de concordance de la Déclaration de Performance Extra-Financière 2022

Éléments de la Déclaration de Performance Extra-Financière	Chapitre du rapport
Modèle d'affaires	Modèle d'affaires (à partir de la page 4)
Analyse de risques	Principaux enjeux et risques (à partir de la page 8)
Politiques RSE	Politiques menées et résultats (à partir de la page 14)

Indicateurs clés de performance	Page du document
Indicateur 1 : Présence d'expertes femmes dans 28' (moyenne annuelle)	Page 14
Indicateur 1 bis : Présence d'expertes femmes dans ARTE Journal (moyenne annuelle)	Page 14
Indicateur 2 : Nombre de programmes diffusés en audiodescription par ARTE France (moyenne hebdomadaire)	Page 15
Indicateur 2 bis : Part des programmes diffusés en France avec une version sous-titrée pour sourds et malentendants	Page 15
Indicateur 3 : Répartition par genre de l'effectif salarié d'ARTE France	Page 21
Indicateur 3 bis G.E.I.E. : Répartition par genre de l'effectif salarié d'ARTE G.E.I.E	Page 21
Indicateur 4 : Index de l'égalité femmes-hommes d'ARTE France	Page 21
Indicateur 4 bis : Index de l'égalité femmes-hommes d'ARTE G.E.I.E	Page 21
Indicateur 5 : Consommation en électricité d'ARTE France en kWh/m²	Page 28
Indicateur 6 : Consommation énergétique pour ARTE G.E.I.E en GWh	Page 30
Indicateur 7 : Pourcentage d'électricité d'origine renouvelable du fournisseur d'électricité d'ARTE France	Page 30
Indicateur 7 bis : Pourcentage d'électricité d'origine renouvelable des fournisseurs d'électricité d'Arte G.E.I.E	Page 30
Indicateur 8 : Impressions papier pour ARTE France	Page 30

Indicateurs de suivi	Page de l'indicateur
Indicateur A : Nombre d'opérations en région à l'attention du grand public en France (projections dont avant-premières, masters-class, rencontres, débats, dédicaces... et présence dans festivals)	Page 16
Indicateur B1 : Écarts de rémunération entre les femmes et les hommes d'ARTE France	Page 21
Indicateur B2 : Écarts des augmentations entre les femmes et les hommes d'ARTE France	Page 21
Indicateur B3 : Écarts de répartition des promotions entre les femmes et les hommes d'ARTE France	Page 21
Indicateur B4 : Augmentation après la maternité à ARTE France	Page 21
Indicateur B5 : Parité entre les femmes et les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations à ARTE France	Page 21
Indicateur B1 bis : Écarts de rémunération entre les femmes et les hommes d'ARTE G.E.I.E	Page 21
Indicateur B2 bis : Écarts des augmentations entre les femmes et les hommes d'ARTE G.E.I.E	Page 21
Indicateur B3 bis : Écarts de répartition des promotions entre les femmes et les hommes d'ARTE G.E.I.E	Page 21
Indicateur B4 bis : Augmentation après la maternité à ARTE G.E.I.E	Page 21
Indicateur B5 bis : Parité entre les femmes et les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations à ARTE G.E.I.E	Page 21
Indicateur C : Consommation d'eau pour ARTE France en m³	Page 28
Indicateur D : Equivalent CO2 des déplacements professionnels ARTE France en tCO2	Page 28